



Plan de gestion des parties forestières

Les Sources de la Combade au Suquet de la Grolle, Eymoutiers (87)



Liste des abréviations

ACCA : Association communale de chasse agréée

Cbn MC : Conservatoire botanique national du Massif central

CEN : Conservatoire d'espaces naturels

CRPF : Centre régional de la propriété forestière

CTMA : Contrats territoriaux Milieux Aquatiques

DDT : Direction Départementale des Territoires

EUNIS : European Nature Information System

IMAT : Indice de maturité

INPN : Inventaire National du Patrimoine Naturel

LPO : Ligue pour la protection des oiseaux

OBV-NA : Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

PNR : Parc Naturel Régional

PSG : Plan Simple de Gestion

SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

TGB : Très gros bois

TTGB : Très très gros bois

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistiques et floristiques

Table des figures

Figure 1 : Localisation et limites du Site du Suquet de la Grolle – Le Mont à Eymoutiers (87)

Figure 2 : Répartition des propriétaires sur le site du Suquet de la Grolle

Figure 3 : Répartition des habitats EUNIS des parties forestières

Figure 4 : Répartition des états de conservation des différents habitats du site pour les parties forestières

Figure 5 : Hêtraie du Suquet de la Grolle

Figure 6 : Boulaie du site du Suquet de la Grolle

Figure 7 : Plantation de hêtres

Figure 8 : Plantation d'épicéas

Figure 9 : Répartition de *Erythronium dens-canis* en France métropolitaine

Figure 10 : Présence de *Felis silvestris* en France métropolitaine

Figure 11 : Présence du Grand-duc d'Europe en France

Figure 12 : Vieille hêtraie du Suquet de la Grolle

Figure 13 : Carte des forêts anciennes potentielles au Suquet de la Grolle

Figure 14 : Indice de maturité (IMAT) de la vieille hêtraie

Figure 15 : Numérotation des parcelles forestières du Suquet de la Grolle

Figure 16 : Piste forestière

Table des tableaux

Tableau 1 : Liste des différents habitats EUNIS des parties forestières

Tableau 2 : Liste de la flore vasculaire à enjeux sur les parties forestières du site

Tableau 3 : Liste des coléoptères à enjeux dans les parties forestières du site

Tableau 4 : Liste des chiroptères à enjeux sur le site

Tableau 5 : Liste des oiseaux à enjeux sur le site

Tableau 6 : Synthèse sur les habitats et les espèces à enjeux de conservation sur les parties forestières du site du Suquet de la Grolle

Tableau 7 : Valeur écologique des habitats forestiers du site

Tableau 8 : Synthèse des préconisations de gestion

Tableau 9 : Programmation des opérations

Table des matières

Liste des abréviations

Table des figures

Table des tableaux

Tables des matières

Introduction.....	1
I) Diagnostic du site.....	1
A) Informations générales.....	1
a) Localisation.....	1
b) Implication foncière du CEN.....	2
c) Historique.....	3
B) Vocation à accueillir et intérêt pédagogique.....	6
C) Environnement et patrimoine naturel du site.....	6
a) Climat.....	6
b) Pédologie.....	6
c) Habitats.....	6
d) Espèces.....	19
e) Complément d'informations.....	32
D) Valeur et enjeux des parties forestières du site.....	35
II) Gestion du site.....	35
A) Objectifs à long terme.....	36
B) Préconisations de gestion pour les parties forestières du site.....	36
a) Stratégie de choix d'opérations.....	36
b) Synthèse des préconisations de gestion pour les parties forestières du site.....	41
c) Réflexion sur un projet de création d'un emploi spécifique sur la forêt en Haute-Vienne.....	41
d) Registre des opérations.....	42
C) Programmation.....	47
Bibliographie et webographie.....	48

Introduction

Le site des Sources de la Combade au Suquet de la Grolle, Le Mont à Eymoutiers (87) représente 117 ha de forêts, de prairies et de zones humides. Les parties boisées correspondent à 49,86 ha.

Les forêts présentes sont diverses, on trouve une hêtraie, une saulaie, une boulaie, des peuplements diversifiés de feuillus avec quelques résineux, ainsi que des plantations de résineux (épicéas et douglas). Le Conservatoire d'espaces naturels porte un intérêt particulier à la diversité des habitats (forêts, prairies, mares, tourbières et haies) et à la biodiversité présente. Cette diversité est un atout pour favoriser une biodiversité remarquable.

Le site du Suquet de la Grolle est important, par sa superficie, mais aussi pour les différents enjeux qu'il représente, de préservation des milieux ouverts et forestiers, de maintien de la biodiversité et de la qualité de l'eau, ainsi que l'enjeu de sensibilisation du public.

Le site est en stockage à la SAFER pour le compte du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine depuis plusieurs mois. Situé dans le CTMA Vienne Amont, le plan de gestion du site est réalisé par Murielle Lencroz, Amandine Sanchez et Agathe Boutin (stage). Le travail d'élaboration du plan de gestion a donné lieu à deux journées de concertation sur la forêt, afin de donner une valeur d'entente et d'écoute entre les différents acteurs du territoire. De plus, plusieurs journées ont été organisées sur le site, journées botaniques et journée papillons avec différentes structures et intervenants.

I) Diagnostic du site

A) Informations générales

a) Localisation

Le site des Sources de la Combade au Suquet de la Grolle - le Mont (Figure 1) se situe sur la commune d'Eymoutiers (87120), en Haute-Vienne, et fait partie du Parc Naturel Régional de Millevaches.

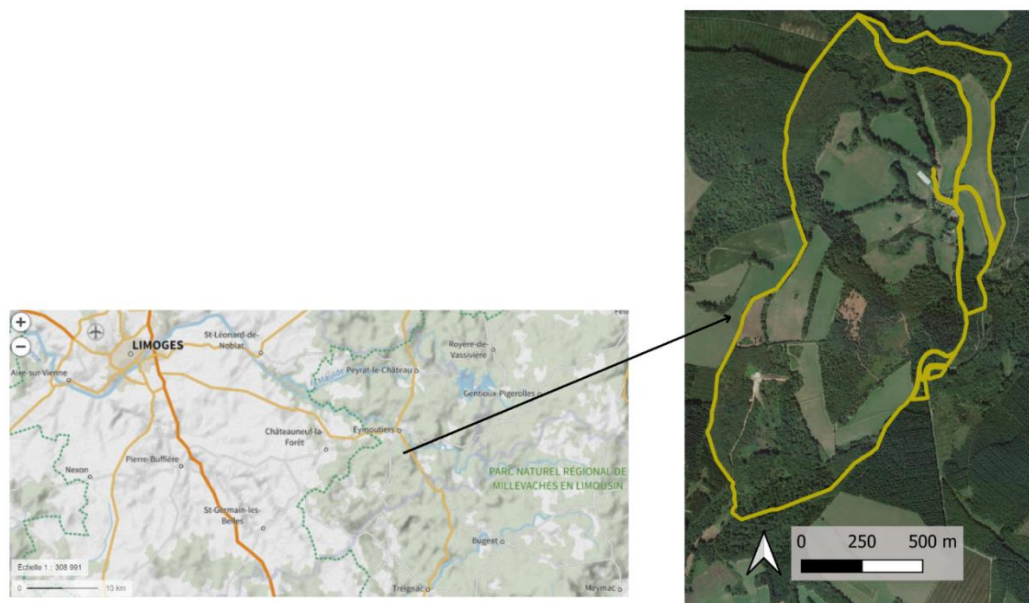


Figure 1 : Localisation et limites du site du Suquet de la Grolle – Le Mont à Eymoutiers (87)
 (Sources : Scan Géoportail et Fond de carte Google satellite)

b) Implication foncière du CEN

La surface totale à vendre était de 144 ha, l'acquisition associe la commune d'Eymoutiers (6 ha de forêt et les captages), un propriétaire forestier (16 ha) et le CEN (117 ha) (Figure 2). Il est intéressant pour la commune que le CEN soit acquéreur puisque la structure assure une gestion des milieux en adéquation avec le maintien de la qualité de l'eau des captages.

Il y a la possibilité de réaliser une convention de gestion avec l'ancien propriétaire, Nicolas Loge, pour une parcelle forestière.

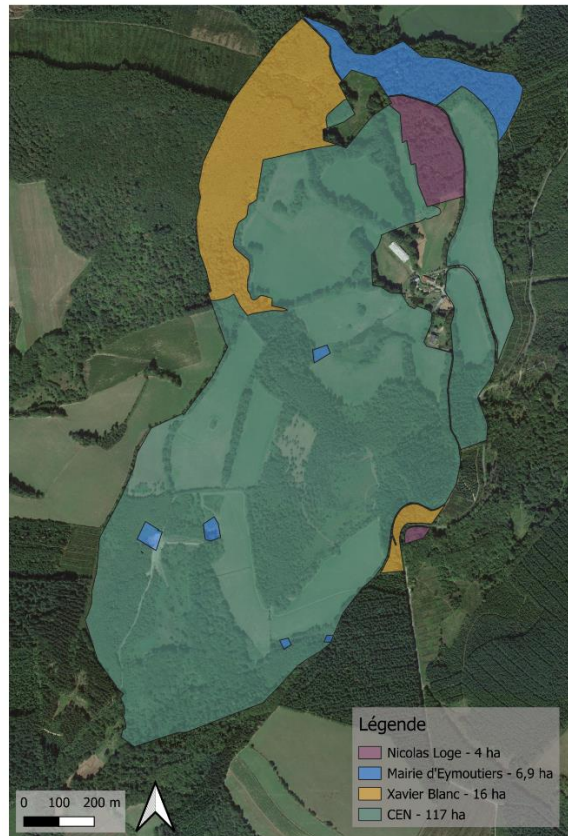


Figure 2 : Répartition des propriétaires sur le site du Suquet de la Grolle

(Source : Fond de carte Google satellite)

c) Historique

i) Historique du site

Avant l'acquisition du site par le CEN, les prairies et les forêts étaient gérées par la famille Loge, ancien propriétaire des terrains.

Les prairies ont longtemps été pâturées par des moutons, pendant plus de 50 ans, ainsi que des parties forestières comme la hêtraie. L'éleveur de brebis, Monsieur Suau a pris sa retraite en 2014. Ensuite d'autres éleveurs se sont installés pendant environ 5 ans, avant que l'agriculteur actuel commence à faucher les prairies.

Les parties boisées étaient sous le régime d'un plan simple de gestion allant de 1999 à 2008. La tempête de 1999 a occasionné d'importants dégâts. La majorité des peuplements résineux, représentant environ 20 ha, a été anéantie. L'exploitation des chablis a eu lieu en 2000 et 2001. Il y a également eu l'exploitation d'une partie des taillis de châtaigniers en 2003 et 2004.

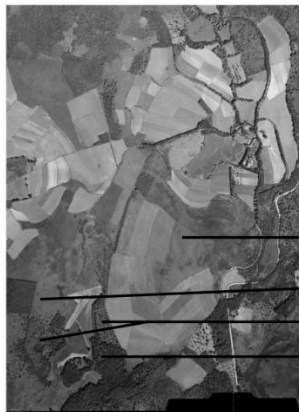
Il n'y a pas eu de travaux de reboisement sur les différentes parcelles forestières. À la suite de la perturbation engendrée par la tempête certaines parcelles forestières ont été laissées en libre évolution.

Aujourd'hui, les parties boisées sont soumises à un Plan Simple de Gestion allant de 2016 à 2030. Les principales interventions prévues étaient des coupes d'amélioration, elles

n'ont pas toutes eu lieu. Il reste des coupes d'éclaircie à prévoir dans les années à venir, si cela correspond aux préconisations du plan de gestion du CEN. Si le Plan Simple de Gestion existant ne correspond pas aux attentes et aux volontés de gestion du CEN, il est possible de réaliser un renouvellement anticipé du PSG ou bien de réaliser un avenant au PSG existant.

En 2020, il y a eu un incendie forestier sur les parcelles centrales, 3,8 ha ont été brûlés. Il n'y a pas eu de volonté de reboisement. Aujourd'hui, les espèces dominantes des zones brûlées sont la fougère aigle et le genêt à balais.

ii) Historique des parcelles forestières



1950

Il y a peu de forêts, on remarque la hêtraie et des zones certainement de châtaigneraies. La boulaie actuelle était une zone complètement ouverte, ainsi que la partie plus centrale du site.

→ Zone ouverte

→ Zone ouverte - aujourd'hui la boulaie

→ Châtaigneraie ?

→ Hêtraie

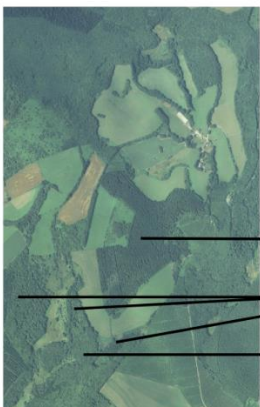


1964

Une dizaine d'années plus tard, les zones ouvertes laissées à l'abandon sont colonisées et certaines parcelles sont plantées avec des résineux. Ainsi, les peuplements sont en formation.

→ Boisements en formation

→ Hêtraie



1994

Les parcelles avec un couvert forestier correspondent aux parcelles du Plan Simple de Gestion actuel. On retrouve la hêtraie, la partie de bouleau qui devait être un taillis de châtaignier, et la partie centrale en plantation de résineux exotiques.

→ Plantations de résineux

→ Certainement des taillis de châtaigniers

→ Hêtraie

Images issues de remonterletemps.ign.fr



2000

La tempête de 1999 a occasionné des dégâts, notamment sur les plantations de résineux. L'exploitation des chablis a eu lieu en 2000 et 2001.

Zones touchées par la tempête de 1999

Hêtraie



2004

Les parties touchées par la tempête ne sont pas replantées, elles sont laissées en libre évolution. On retrouve des parcelles de plantation de résineux, qui n'ont pas subi de dégâts.

Les taillis de châtaigniers ont été exploités en 2003 et 2004, et sont en libre évolution depuis.

Zones touchées par la tempête de 1999

Exploitation des taillis de châtaigniers

Hêtraie



2012

On se trouve au début de la dynamique actuelle des peuplements du site. On retrouve la hêtraie, la boulaie en formation, des parcelles de résineux (épicéas, douglas et sapin pectiné), ainsi que la recolonisation avec principalement du bouleau verruqueux et du sorbier des oiseleurs.

Recolonisation

Recolonisation par le bouleau

Hêtraie

Images issues de remonterletemps.ign.fr

B) Vocation à accueillir et intérêt pédagogique

Un sentier de randonnée, le Suquet de la Grolle, passe par le site. Il peut donc y avoir un enjeu de sensibilisation auprès des passants. De plus, des journées thématiques organisées sur le site permettent de faire connaître le Conservatoire d'espaces naturels ainsi que leurs actions. C'est un moyen de sensibilisation et d'information pour le public.

La diversité d'habitat et la biodiversité présentes sont des atouts qui peuvent faire l'objet d'expérimentations et de création d'un lieu de rencontre en mettant en avant la pédagogie et la sensibilisation pour le grand public mais aussi pour un public plus spécifique.

C) Environnement et patrimoine naturel du site

a) Climat

Le Limousin est le premier palier du Massif central, le climat y est océanique, pluvieux et frais. La pluviométrie moyenne est supérieure à la moyenne nationale, soit 1 000mm par an, et pouvant aller jusqu'à 1800mm (Moyenne nationale de 800mm) (Les services de l'Etat en Haute-Vienne).

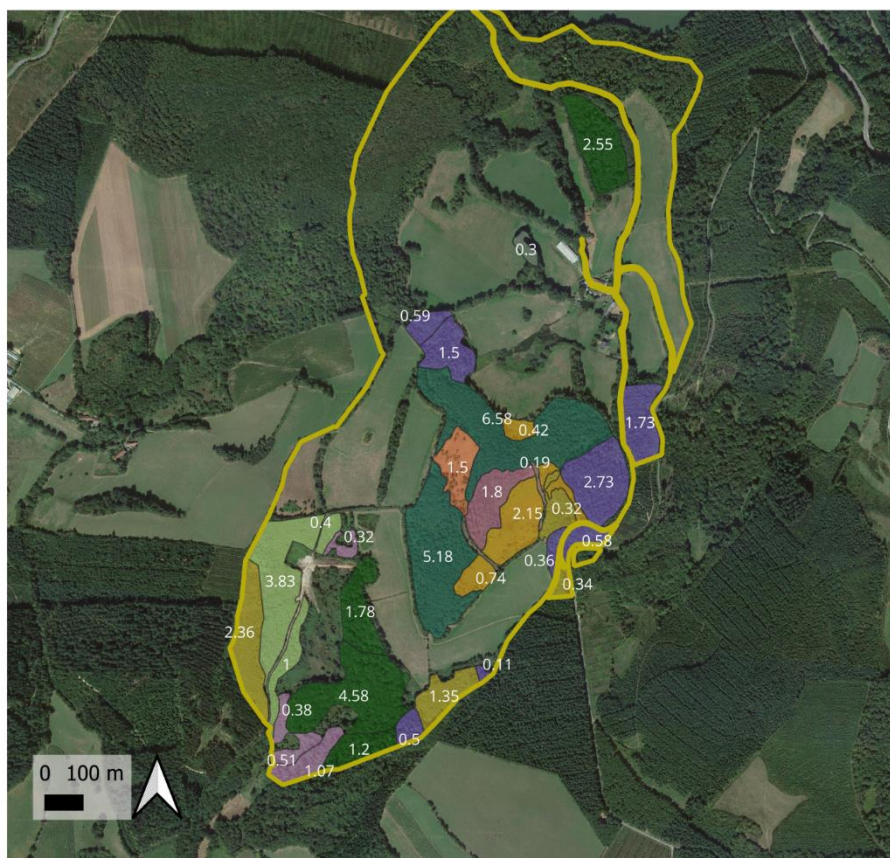
Les températures à Eymoutiers suivent la tendance nationale, avec les températures les plus chaudes entre juin et septembre (aux alentours de 25°C), et les températures fraîches et froides de novembre à mars (Météo France). L'altitude du site varie entre 600 et 700m, selon le positionnement. Ainsi, on peut observer un microclimat un peu différent, avec des températures plus fraîches et du vent.

b) Pédologie

Le Suquet de la Grolle se trouve sur des brunisols, ce sont des sols évolués moyennement épais. Ils se forment à partir d'altérites de granite, de schistes ou de roches cristallines. A Eymoutiers, la roche mère est du granite, on se trouve sur des sols acides à très acides (GIS Sol, 2024).

c) Habitats

Les parties forestières du site comprennent 10 habitats EUNIS (EUNIS, 2013 ; Cbn MC, 2023) différents (Figure 3). Cette diversité va de la plantation de résineux exotiques à la hêtraie acidiphile atlantique, passant par la boulaie des terrains non marécageux, des clairières arbustives, des formations à fougère aigle et à genêt à balais, ainsi qu'une saussaie marécageuse. Certaines parcelles ont le même code habitat mais l'état de conservation peut différer (Bon, Moyen, Dégradé) (Figure 4), ce qui peut donner des indications pour les opérations de gestion à prévoir. Les habitats ont majoritairement un état de conservation moyen. La gestion de ces parcelles et des parcelles dégradées sera donc orientée vers une amélioration des habitats. Quant aux parcelles dont l'état de conservation est bon, les interventions de gestion auront pour but principal de maintenir l'habitat en question.



Légende

- contour-lemont
 - 2.55 Surface en ha
- Habitats EUNIS
- E5.31 : Formations à *Pteridium aquilinum* subatlantiques
 - F3.14 : Formations tempérées à *Cytisus scoparius*
 - F9.21 : Saussaies marécageuses à Saule cendré
 - G1.62 : Hêtraies acidophiles atlantiques
 - G1.91 : Boulaie des terrains non marécageux
 - G1.C4 : Autres plantations d'arbres feuillus caducifoliés
 - G3.F21 : Plantation d'Epicéas, de Sapins, de Mélèzes, de Sapins de Douglas, de Cèdres exotiques
 - G5.71 : Taillis
 - G5.841 : Clairières à Epilobe et Digitale
 - G5.85 : Clairières à couvert arbustif

Figure 3 : Répartition des habitats EUNIS des parties forestières

(Source : Fond de carte Google satellite)

Il n'était pas toujours facile de déterminer l'habitat des boisements. En effet, il y a eu une hésitation entre les clairières à couvert arbustif (G5.85) et l'habitat F3.132 : Fourrés à bourdaine, sorbier et chèvrefeuille. Ici, le choix a été fait pour l'habitat G5.85, en prenant en considération la flore présente et le stade de dynamique forestière. En effet, il s'agit de clairières en stade de recolonisation forestière après une perturbation, la végétation est encore au stade arbustif.

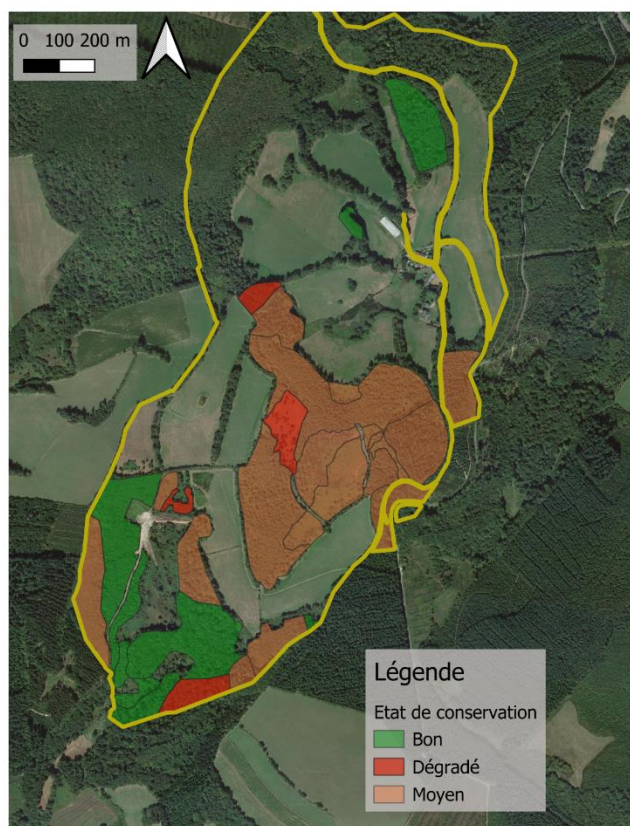


Figure 4 : Répartition des états de conservation des différents habitats du site pour les parties forestières (Source : Fond de carte Google satellite)

→ Fiches descriptives des habitats inventoriés

	Classification des habitats EUNIS		Recouvrement	
	Code	Dénomination	Surface	/zone d'étude (117 ha)
	E5.31	Formations à <i>Pteridium aquilinum</i> subatlantiques	3,82 ha	3,26 %
Statut : /				

Ces formations sont dominées par la fougère aigle (*Pteridium aquilinum*). On y retrouve d'autres espèces, de la ronce (*Rubus sp*), le germandré scorodaine (*Teucrium scorodonia*), le gânet à balais (*Cytisus scoparius*), de l'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), la corydale à vrille (*Ceratocarpus calviculata*), le sureau rouge (*Sambucus racemosa*) et de la silène enflée (*Silene vulgaris*), ainsi que du bouleau verruqueux (*Betula pendula*).

Certaines parcelles correspondent à l'incendie de l'été 2020. Il s'agit donc d'une végétation de recolonisation et de cicatrisation après une perturbation.

Les parcelles sont concernées par le PSG, elles doivent donc retrouver un état boisé d'ici 2025, 5% du couvert doit être arboré.


Végétation fréquemment observée :

Alnus glutinosa *Cytisus scoparius* *Sambucus racemose*
Betula pendula *Pteridium aquilinum* *Silene vulgaris*
Ceratocarpus calviculata *Rubus sp* *Teucrium scorodonia*

Etat de conservation : Moyen

Stade dynamique : Recolonisation

Menaces : Arrêt du développement de la végétation, car trop de concurrence avec la fougère aigle

	Classification des habitats EUNIS		Recouvrement	
	Code	Dénomination	Surface	/zone d'étude (117 ha)
	F3.14	Formations tempérées à <i>Cytisus scoparius</i>	1,80 ha	1,53 %
Statut : /				

Ces formations sont dominées par le gânet à balais (*Cytisus scoparius*), on retrouve d'autres espèces présentes également dans les formations à *Pteridium aquilinum* (E5.31), mais aussi du sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*) et du sapin pectiné (*Abies alba*).

Cette parcelle correspond à l'incendie de l'été 2020. Il s'agit donc d'une végétation de recolonisation et de cicatrisation après une perturbation. La parcelle doit elle aussi retrouver un état boisé d'ici 2025.


Végétation fréquemment observée :

Abies alba *Pteridium aquilinum*
Betula pendula *Rubus sp*
Ceratocarpus calviculata *Sorbus aucuparia*
Cytisus scoparius *Teucrium scorodonia*

Etat de conservation : Moyen

Stade dynamique : Recolonisation

Menaces : Arrêt du développement de la végétation

	Classification des habitats EUNIS		Recouvrement	
	Code	Dénomination	Surface	/zone d'étude (117 ha)
	F9.21	Saussaies marécageuses à Saule cendré	2,28 ha	1,95 %
Statut : /				

On retrouve ces saussaies marécageuses en milieux mésotrophes et eutrophes, dans des bas-marais et des bords d'eau. Ce sont des boisements bas et fourrés. Les espèces dominantes sont des saules à larges feuilles comme *Salix cinerea*, *Salix aurita* et parfois *Salix atrocinerea*, ainsi que *Alnus glutinosa*.

Sur le site du Suquet de la Grolle, ce milieu est en zone humide, proche de la tourbière. Il abrite des espèces de milieux humides, pouvant se développer dans ces conditions marécageuses. On retrouve *Salix cinerea* et *Alnus glutinosa*, des espèces déterminantes de cet habitat. On retrouve aussi des espèces de milieux humides comme le populage des marais (*Caltha palustris*), le lotier des marais (*Lotus pedunculatus*) et la molinie bleue (*Molinia caerulea*).

On retrouve une strate arborée principalement composée de *Salix cinerea*, une strate arbustive composée d'aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), de noisetier (*Corylus avellana*), de saule cendré (*Salix cinerea*) et d'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*). La strate herbacée est plus ou moins développée selon la quantité de lumière arrivant au sol. On retrouve l'ortie dioïque (*Urtica dioica*), des fougères (*Pteridium aquilinum*, *Athyrium filix-femina*, *Dryopteris carthusiana*), ainsi que des *Carex* et *Rumex*.

Cet habitat permet à la faune de se cacher, de profiter d'un environnement plus frais lors de forte chaleur. C'est aussi un milieu qui permet une continuité écologique entre les différents milieux. De plus, les saules fleurissent avant la feuillaison, cela permet aux pollinisateurs d'avoir une ressource de nourriture au début du printemps.

On retrouve ce milieu en amont de la zone humide, où l'habitat est dégradé.

Végétation fréquemment observée :

Alnus glutinosa

Corylus avellana

Rubus sp

Athyrium filix-femina

Juncu effusus

Rumex acetosa

Bryophytes

Lotus pedunculatus

Salix cinerea

Caltha palustris

Molinia caerulea

Urtica dioica

Cardamine pratensis

Oxalis acetosella


Carex laevigata

Pteridium aquilinum

Etat de conservation : Bon et dégradé selon la zone

Stade dynamique : Colonisation

Menaces : Détérioration de la zone humide

	Classification des habitats EUNIS		Recouvrement	
	Code	Dénomination	Surface	/zone d'étude (117 ha)
	G1.62	Hêtraies acidophiles atlantiques	10,11 ha	8,64 %
Statut : Intérêt Communautaire (IC)				

La hêtraie acidophile atlantique se développe sur des sols acides du domaine atlantique d'Europe occidentale.



Figure 5 : Hêtraie du Suquet de la Grolle (Photo de Agathe Boutin)

La hêtraie à houx (Figure 5) est largement dominée par le hêtre (*Fagus sylvatica*), mais il y a la présence de quelques chênes pédonculés (*Quercus robur*). Les semis sont principalement du hêtre. Mais l'on retrouve aussi un peu de sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*), du châtaignier (*Castanea sativa*), du noisetier (*Corylus avellana*), du sapin pectiné (*Abies alba*) et du chêne pédonculé, ces essences risquent de ne pas se développer avec le manque de lumière.

Le nombre d'espèces floristiques n'est pas très important et la strate arbustive n'est pas très développée, ainsi que la strate herbacée. Cela peut être dû au pâturage qu'il y a eu pendant plusieurs années. Cependant, ce milieu spécifique est rattaché à une certaine biodiversité, comme le Pic noir et la chouette de Tengmalm, des chiroptères comme le grand Murin.

On retrouve cet habitat dans 4 zones différentes du site :

- La vieille hêtraie, qui possède des arbres de gros diamètres (>67,5 cm), il s'agit d'une vieille forêt potentielle. La mise en place du protocole vieille forêt du CBN devrait permettre de confirmer l'hypothèse de forêt mature. Ces arbres à gros diamètre sont un atout pour la biodiversité, notamment avec la présence de cavités, de loges et de fissures. Ces dendro micro-habitats permettant l'installation d'oiseaux cavicoles, de chiroptères, de mammifères et différents taxons d'insectes. La soirée chiroptère a permis d'identifier le grand murin (*Myotis myotis*), le murin à moustache (*Myotis mystacinus*) et la barbastelle (*Barbastella barbastellus*). Ces trois espèces sont des espèces déterminantes ZNIEFF, elles représentent donc l'importance de ce milieu pour la biodiversité.
- En continuité de la vieille hêtraie, on retrouve une forêt dominée par le chêne (*Quercus robur*) avec la présence de quelques espèces comme le noisetier (*Corylus avellana*), le châtaignier (*Castanea sativa*), l'aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*) ou encore *Holcus mollis* et *Lonicera periclymenum*. Cette forêt va certainement évoluer vers la hêtraie acidophile atlantique, où *Fagus sylvatica* finit par dominer les autres essences.
- On retrouve aussi ce milieu dans une parcelle ayant subi une éclaircie assez sévère. Les hêtres sont présents de manière éparse. On suppose que les chênes ont été coupés et les hêtres gardés sur pied. Le milieu est donc fortement ouvert à la lumière, l'état et le développement des hêtres peut être compromis. Cette parcelle est donc en état de conservation dégradé.
- Enfin, on retrouve cet habitat dans la parcelle 316. Dans cette parcelle la hêtraie acidophile atlantique s'installe. Les chênes présents vont vieillir et le développement des hêtres va peu à peu prendre le dessus.

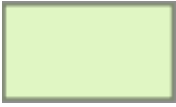
Végétation fréquemment observée :

<i>Castanea sativa</i>	<i>Hedera helix</i>	<i>Oxalis acetosella</i>
<i>Corylus avellana</i>	<i>Holcus mollis</i>	<i>Polygonatum multiflorum</i>
<i>Erythronium dens-canis</i>	<i>Ilex aquifolium</i>	<i>Stellaria holoste</i>
<i>Fagus sylvatica</i>	<i>Quercus robur</i>	

Etat de conservation : Bon à dégradé

Stade dynamique : Dryades

Menace (s) : Coupe rase, changement climatique

	Classification des habitats EUNIS		Recouvrement	
	Code	Dénomination	Surface	/zone d'étude (117 ha)
	G1.91	Boulaies des terrains non marécageux	5,23 ha	4,47 %

Statut : /

Une boulaie est un boisement dominé par le bouleau verruqueux (*Betula pendula*) (Figure 6). On retrouve d'autres essences comme le sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*), l'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et l'alisier blanc (*Sorbus aria*) (un arbre observé). Il s'agit d'espèces pionnières, qui colonisent les espaces anciennement ouverts.



Figure 6 : Boulaie du site du Suquet de la Grolle (Photo de Agathe Boutin)

Ce peuplement s'est peu à peu développé, possiblement à la suite de l'abandon d'utilisation de la zone ouverte. Il est possible qu'il s'agisse d'un ancien pacage. La boulaie est jeune, les arbres sont de faible diamètre (<20/25 cm).

Ce peuplement peut être utilisé comme un support expérimental, un support d'étude pour le lycée forestier de Meymac, ou l'installation d'un producteur de sève. Selon la direction que l'on souhaitera donner à ce boisement, il faudra adapter les interventions à réaliser.

Végétation fréquemment observée :

Alnus glutinosa

Corylus avellana

Prunus avium

Betula pendula

Hedera helix

Pteridium aquilinum

Castanea sativa

Ilex aquifolium

Quercus robur

Ceratocarpus claviculata

Lonicera periclymenum

Rubus sp

Sorbus aucuparia


Sorbus aria

Teucrium scorodonia

Etat de conservation : Bon

Stade dynamique : Stade pionnier

Menace(s) : Coupe rase

	Classification des habitats EUNIS		Recouvrement	
	Code	Dénomination	Surface	/zone d'étude (117 ha)
	G1.C4	Autres plantations d'arbres feuillus caducifoliés	0,3 ha	4,26 %
Statut : /				

Cette plantation de hêtre de 4 rangées (Figure 7) est très intéressante pour la biodiversité. En effet les arbres sont aux alentours de 50 cm de diamètre, et certains présentent des loges de pics. La parcelle présente aussi des arbres morts (chandelles), qui représentent des habitats pour diverses espèces. De plus, cette plantation sert de coupe-vent pour les bâtiments (grange et maison) situés en-dessous.



Figure 7 : Plantation de hêtres (Photo de Agathe Boutin)

Etat de conservation : Bon

Stade dynamique : Plantation

Menace(s) : Coupe rase

	Classification des habitats EUNIS		Recouvrement	
	Code	Dénomination	Surface	/zone d'étude (117 ha)
	G3.F21	Plantation d'Épicéas, de Sapins, de Mélèzes, de Sapin Douglas, de Cèdres exotiques	8,1 ha	6,92 %

Statut : /

Le site comporte plusieurs parcelles de plantation de résineux exotiques tels que l'épicéa commun (*Picea abies*) (Figure 8), le sapin pectiné (*Abies alba*) et le sapin de Douglas (*Pseudotsuga menziesii*).



Figure 8 : Plantation d'épicéas (Photo de Agathe Boutin)

Ces parcelles ne possèdent pas une grande diversité floristique, notamment en raison du peu de lumière qui arrive au sol. En effet les zones présentant un début de diversification correspondent à des trouées ou aux anciens cloisonnements. On y retrouve du châtaignier (*Castanea sativa*), du sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*), du sureau rouge (*Sambucus racemosa*).

La parcelle de sapin pectiné est particulièrement sombre, il a très peu de végétation au sol. Il serait nécessaire d'ouvrir le peuplement pour permettre son développement.

Végétation fréquemment observée :

Abies alba

Hedera helix

Pteridium aquilinum

Castanea sativa

Ilex aquifolium

Rubus sp

Fagus sylvatica

Picea abies

Sambucus racemosa

Galium rotundifolium

Pseudotsuga menziesii

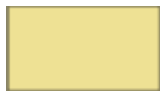
Sorbus aucuparia

Teucrium scorodonia

Etat de conservation : Moyen/Dégradé

Stade dynamique : Evolution vers une forêt mixte

Menaces : Coupe rase, problèmes sanitaires

	Classification des habitats EUNIS		Recouvrement	
	Code	Dénomination	Surface	/zone d'étude (117 ha)
	G5.71	Taillis	4,96 ha	4,24 %
Statut : /				

Le site comporte plusieurs parcelles de taillis de châtaignier (*Castanea sativa*). Une régénération naturelle se met en place avec du châtaignier et d'autres essences comme le sapin pectiné (*Abies alba*), le chêne pédonculé (*Quercus robur*), le hêtre (*Fagus sylvatica*), et on trouve aussi du noisetier (*Corylus avellana*) et du bouleau verruqueux (*Betula pendula*).

Selon les parcelles, la présence de bois mort issu de chablis est plus ou moins importante, on retrouve également au sol des rondins de bois de moyen à gros diamètre issus de précédentes coupes d'exploitation.

Les ronces se développent dans le sous étage. On peut aussi y observer du chèvrefeuille (*Lonicera periclymenum*), du sureau noir (*Sambucus nigra*) et du sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*).

L'état de conservation des taillis est moyen, il serait bénéfique de réaliser un balivage afin d'éclaircir les parcelles et permettre la dynamique de régénération naturelle, ainsi que favoriser un mélange d'espèces et d'âges dans le peuplement. De plus, il serait intéressant de se poser la question de l'avenir du taillis de châtaignier, notamment dans la perspective du changement climatique.

Végétation fréquemment observée :

Abies alba

Fagus sylvatica

Sambucus nigra

Betula pendula

Lonicera periclymenum

Sorbus aucuparia

Castanea sativa

Quercus robur

Teucrium scorodonia

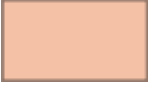
Corylus avellana

Rubus sp

Etat de conservation : Moyen

Stade dynamique : Diversification du peuplement

Menace(s) : Coupe rase, problèmes sanitaires

	Classification des habitats EUNIS		Recouvrement	
	Code	Dénomination	Surface	/zone d'étude (117 ha)
	G5.841	Clairières à Epilobe et Digitale	1,50 ha	1, 28 %
Statut : /				

On retrouve ces clairières sur des sols acides, les principales espèces rencontrées sont la digitale pourpre (*Digitalis purpurea*), le séneçon des bois (*Senecio sylvaticus*), et le *Carex pilulifera*. Il y a également *Epilobium angustifolium*, *Digitalis grandiflora* et *Calamagrostis epigejos*, qui n'ont cependant pas été relevés sur le site.

Ces clairières présentent des communautés transitoires colonisant les clairières récentes. Cette parcelle est régulièrement broyée. On est donc bien dans une dynamique de colonisation de clairière, mais il n'y a pas d'évolution puisque les perturbations (broyage) sont réalisées trop fréquemment.

Il semblerait que ce milieu devienne une formation à *Pteridium aquilinum* avec l'arrêt d'intervention.

Cette parcelle fait partie du PSG, elle devrait donc redevenir en état boisé.

Végétation fréquemment observée :

Avenella flexuosa

Cytisus scoparius

Senecio sylvaticus

Carex pilulifera

Digitalis purpurea

Silene vulgaris

Ceratocarpus calviculata

Holcus mollis

Sorbus aucuparia

Conopodium majus

Hypericum humifusum

Teucrium scorodonia

Crataegus monogyna

Pteridium aquilinum

Etat de conservation : Dégradé

Stade dynamique : Colonisation

Menaces : Développement de la fougère aigle ou broyage empêchant l'évolution de l'habitat

	Classification des habitats EUNIS		Recouvrement	
	Code	Dénomination	Surface	/zone d'étude (117 ha)
	G5.85	Clairières à couvert arbustif	11,76 ha	10,05 %
Statut : /				

Les parcelles concernées par cet habitat sont particulières, en effet, elles sont principalement composées de sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*) et de bouleau verruqueux (*Betula pendula*). La densité y est assez importante, ainsi les strates inférieures sont peu développées mais on retrouve des ronces (*Rubus sp*), du châtaignier (*Castanea sativa*), de la fougère aigle (*Pteridium aquilinum*). La strate herbacée est très peu développée avec *ceratocapnos calviculata* et *holcus mollis*. Il y a la présence de toutes jeunes régénérations de chêne pédonculé (*Quercus robur*) et d'épicéas (*Picea abies*), en densité faible. On peut aussi rencontrer le hêtre (*Fagus sylvatica*) de tous âges.

On se trouve dans une dynamique de recolonisation de clairière à la suite de la tempête de 1999. Il y a eu une hésitation pour l'habitat F3.13 (Fourrés atlantiques sur sols pauvres) lors de la cartographie. Le choix a été fait sur le G5.85 car on est plus dans un milieu boisé que de fourré.

Ces parcelles peuvent être traitées en libre évolution ou en trouées pour travailler le peuplement.

Végétation fréquemment observée :

<i>Athyrium filix-femina</i>	<i>Fagus sylvatica</i>	<i>Pteridium aquilinum</i>
<i>Betula pendula</i>	<i>Holcus mollis</i>	<i>Quercus robur</i>
<i>Castanea sativa</i>	<i>Lonicera periclymenum</i>	<i>Rubus sp</i>
<i>Ceratocapnos calviculata</i>	<i>Picea abies</i>	<i>Sorbus aucuparia</i>

Etat de conservation : Moyen

Stade dynamique : Recolonisation

Menaces : Coupe rase

→ Tableau récapitulatif des différents habitats des parties forestières du site du Suquet de la Grolle

Tableau 1 : Liste des différents habitats EUNIS des parties forestières

Code	Habitats EUNIS Dénomination	Surface et représentativité		Etat de conservation
		Surface (ha)	%	
E5.31	Formations à Pteridium aquilinum subatlantiques	3,82	3,26	Moyen
F3.14	Formations tempérées à Cytisus scoparius	1,8	1,63	Moyen
F9.21	Saussaies marécageuses à Saule cendré	2,28	1,95	Bon à dégradé
G1.62	Hêtraies acidophiles atlantiques	10,11	8,64	Bon à dégradé
G1.91	Boulaie des terrains non marécageux	5,23	4,47	Bon
G1.C4	Autres plantations d'arbres feuillus caducifoliés	0,3	4,26	Bon
G3.F21	Plantation d'Epicéas, de Sapins, de Melèzes, de Sapins de Douglas, de Cèdres exotiques	8,1	6,92	Moyen à dégradé
G5.71	Taillis	4,96	4,24	Moyen
G5.841	Clairières à Epilobe et Digitale	1,5	1,28	Dégradé
G5.85	Clairières à couvert arbustif	11,76	10,05	Moyen

d) Espèces

Présentation des listes des espèces estimées à fort enjeux environnementaux issues de prospections réalisées sur les parties forestières du site.


Les lignes surlignées dans les tableaux correspondent à des fiches descriptives des espèces.

Flore vasculaire

Dix espèces végétales se trouvent dans les listes rouges nationales et régionales, et six d'entre elles sont déterminantes ZNIEFF.

Tableau 2 : Liste de la flore vasculaire à enjeux sur les parties forestières du site

Dénomination		Statut	Conservation			Détermination
Nom latin	Nom vernaculaire	Protection	Directive "habitat"	Livre rouge national	Liste rouge régionale	ZNIEFF
<i>Aria edulis</i>	Alisier blanc	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Nouvelle Aquitaine
<i>Caltha palustris</i>	Populage des marais	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	...
<i>Dryopteris carthusiana</i>	Fougère spinuleuse	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	...
<i>Epilobium montanum</i>	Epilobe des montagnes	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Nouvelle Aquitaine
<i>Erythronium dens-canis</i>	Erythron dent-de-chien	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Limousin
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre commun	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	...
<i>Galium saxatile</i>	Gaillet du Harz	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Nouvelle Aquitaine
<i>Lotus pedunculatus</i>	Lotier des marais	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	...
<i>Ranunculus omiophyllus</i>	Renoncule de Lenormand	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Limousin
<i>Sambucus racemosa</i>	Sureau rouge	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Nouvelle Aquitaine

 <p>Photo d'Amandine Sanchez</p>	Fiche espèce
	Nom : Erythronium dent-de-chien
	Nom scientifique : <i>Erythronium dens-canis</i>
Statut : Déterminante ZNIEFF	

L'Erythronium dent-de-chien se retrouve dans les pelouses montagnardes et sub-alpines, et forme souvent de grandes colonies.

Au début du printemps, elle représente une ressource pour les pollinisateurs, qui peuvent être en recherche de nourriture si le temps leur est favorable.

On retrouve l'Erythronium sur le site, dans la vieille hêtraie, où les conditions lui sont favorables. Ainsi, les menaces qui pourraient impacter sa présence sur le site sont une détérioration ou un changement d'habitat. Cela aurait un impact négatif sur son existence.

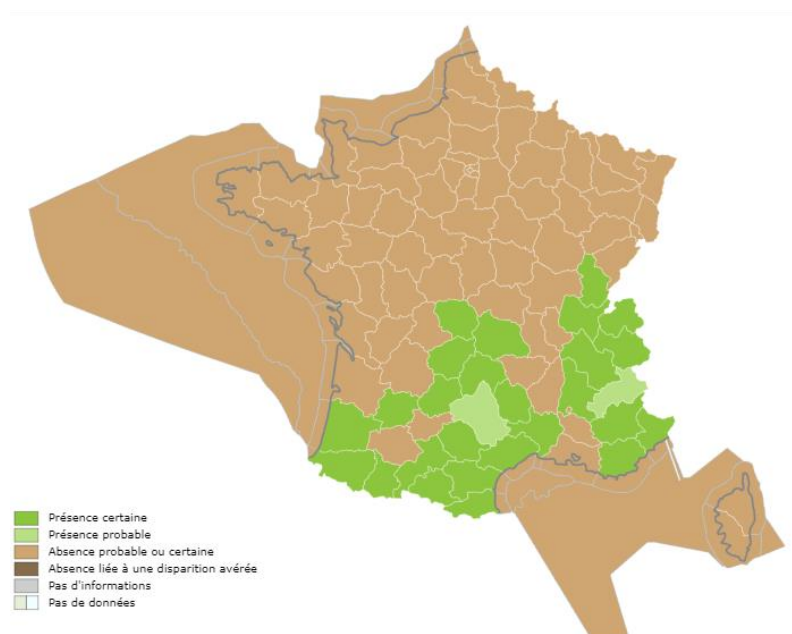



Figure 9 : Répartition de *Erythronium dens-canis* en France métropolitaine

(Source : ESCUDER Olivier le 02/03/2023)

	Fiche espèce	
	Nom : Hêtre commun	
	Nom scientifique : <i>Fagus sylvatica</i>	
Statut : /		

Le hêtre commun est un grand arbre à feuilles caduques. C'est une essence d'ombre que l'on retrouve dans des milieux mésophiles. Il mesure en général 30 à 35m et son diamètre peut couramment atteindre 80cm chez les hêtres centenaires. Ces arbres peuvent vivre jusqu'à 400 ans, et il produit des faînes en grand nombre à partir de 40ans.

Aujourd'hui il est courant d'entendre que le hêtre faiblit en raison du changement climatique. Cependant, le changement climatique n'est pas seulement une question de hausse des températures et de sécheresse mais aussi de gelées tardives et de fortes pluies. Le hêtre est une espèce avec une forte variabilité génétique ce qui est un atout face à ce panel de conditions climatiques. Il peut donc s'adapter plus facilement à ces nouvelles conditions de vie que d'autres espèces à plus faible diversité génétique. Il est donc primordial de conserver les hêtres présents, notamment les semenciers afin de préserver ces peuplements.

Le hêtre et la hêtraie sont associés à une richesse biologique. Sur le tronc des arbres se développent des lichens, des mousses et parfois des petites fougères, qui eux-mêmes représentent des habitats pour d'autres groupes comme des insectes. Une importante biodiversité est liée à ces arbres vivants ou morts (champignon, insectes, araignées, chiroptères, oiseaux...).


<https://www.onf.fr/vivre-la-foret/raconte-moi-la-foret/comprendre-la-foret/explorer-la-nature-en-foret/+1c9c::le-hetre.html> /
<https://www.ffw.ch/fr/nouvelles/sauvons-le-hetre/> / <https://biodivopallet.fr/hetre-commun/>

Coléoptères

Les relevées de coléoptères sont encore en cours, cependant le lucane cerf-volant a pu être observé.

Tableau 3 : Liste des coléoptères à enjeux observés dans les parties forestières du site

Dénomination		Statut	Conservation			Détermination
Nom latin	Nom vernaculaire	Protection	Directive "habitats"	Livre rouge national	Liste rouge régionale	ZNIEFF
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	...	Annexe II	...	Préoccupation mineure	...

	Fiche espèce	
	Nom : Lucane cerf-volant	
	Nom scientifique : <i>Lucanus cervus</i>	
Statut : Présente dans la Directive « habitats », Annexe II		

Le lucane est une espèce liée aux vieux arbres, on peut le retrouver en forêt ou dans des bocages et parcs urbains. Cet insecte passe la majorité de sa vie sous forme larvaire. La larve se trouve dans du bois mort dont elle se nourrit, et participe ainsi à la formation de l'humus. Le Lucane est donc un élément important du cycle de la forêt et il joue aussi un rôle dans l'alimentation d'autres espèces, puisque la larve et l'adulte sont des proies pour divers prédateurs.


Le lucane a donc besoin de bois mort, principalement du chêne et du châtaignier, mais il se nourrit d'une grande diversité d'essences. Il aime la chaleur, la lumière est aussi un élément important. Ainsi, la principale menace pour cette espèce est le manque de bois mort. Il est donc important de privilégier une continuité de bois mort dans les boisements.

Le lucane est une espèce « porte-drapeau », qui permet la sensibilisation du public sur la protection de la nature et des espèces, notamment liées au bois mort. Ainsi, il permet de défendre et protéger tout un cortège d'espèces et d'autres variétés de coléoptères menacées.

https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/10502/tab/fiche / <https://www.xn--diversit-forestire-6vbl.ch/aventure-en-foret/lucane-cerf-volant/detail>

Mammifères

Le **chat sauvage** a pu être observé à plusieurs reprises sur le site

	Fiche espèce	
	Nom : Chat forestier	
	Nom scientifique : <i>Felis silvestris</i>	
Statut : Espèce protégée, présente dans la directive « habitats », Annexe IV et espèce déterminante ZNIEFF		

On retrouve le chat sauvage, ou chat forestier dans les milieux boisés, de grands massifs forestiers (feuillus et forêts mixtes), mais il apprécie également les prairies et les lisières de forêts comme terrain de chasse. Le territoire de vie d'un adulte varie entre 280 et 1000 ha. Son territoire peut recouvrir celui de plusieurs femelles.

Le chat sauvage est aujourd'hui en dynamique d'expansion sur son territoire (Figure 10). En effet, l'accroissement de la surface forestière en France et les réseaux de haies servent de refuge pour ce félin et ses proies. Cependant, il reste vulnérable. Les menaces qui peuvent peser sur cette espèce sont liées à l'habitat, comme la conversion de prairies en terres agricoles, et à sa fragmentation, il y a aussi la problématique de l'hybridation avec le chat domestique.

Le chat forestier a été observé sur le site du Suquet de la Grolle – Le Mont à Eymoutiers. Les différents habitats du site (forêts et prairies) lui sont favorables. Il est donc important de les préserver et de maintenir un équilibre entre boisements et prairies naturelles.

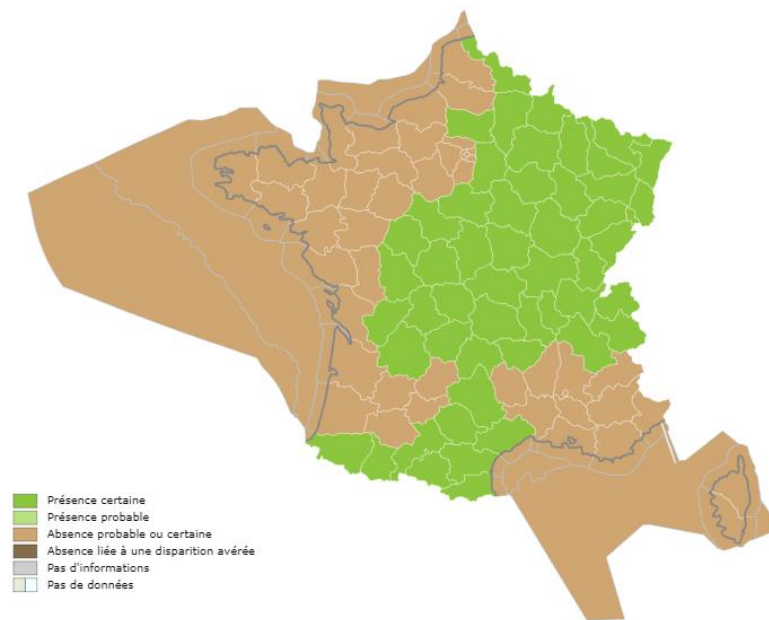


Figure 10 : Présence de *Felis silvestris* en France métropolitaine


(source : SAVOURÉ-SOUBELET Audrey - 16/09/2022)

https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/79306 / <https://www.nationalgeographic.fr/animaux/2020/10/le-chat-forestier-le-petit-felin-a-la-conquete-de-l-hexagone> / <https://professionnels.ofb.fr/fr/doc-fiches-especes/chat-forestier-felis-silvestris-silvestris/> / <https://professionnels.ofb.fr/fr/doc-fiches-especes/chat-forestier-felis-silvestris-silvestris>

Une prospection des **chiroptères** a permis de déterminer la présence de 9 espèces de chauve-souris sur le site, dont à enjeux.

Tableau 4 : Liste des chiroptères à enjeux sur le site

Dénomination		Statut	Conservation			Détermination
Nom latin	Nom vernaculaire	Protection	Directive "habitats"	Livre rouge national	Liste rouge régionale	ZNIEFF
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle	Nationale	Annexes II et IV	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Limousin
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Nationale	Annexe IV	Quasi menacée
<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	Nationale	Annexes II et IV	Préoccupation mineure	...	Limousin
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	Nationale	Annexe IV	Préoccupation mineure	...	Limousin
<i>Myotis nettereri</i>	Murin de Natterer	Nationale	Annexe IV	Vulnérable	...	Limousin
<i>Nyctalus lasiopterus</i>	Grande noctule	Nationale	Annexe IV	Vulnérable	...	Limousin
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Nationale	Annexe IV	Quasi menacée
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Nationale	Annexe IV	Préoccupation mineure
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	Nationale	Annexes II et IV	Préoccupation mineure	...	Limousin


	Fiche espèce
	Nom : Barbastelle
	Nom scientifique : <i>Barbastella barbastellus</i>
Statut : Espèce protégée, présente dans la directive « habitats », Annexes II et IV et espèce déterminante ZNIEFF	

La barbastelle fréquente les milieux forestiers assez ouverts. On la retrouve dans les chênaies et la vieille hêtraie du site. Son territoire de chasse varie de 100 à 200 ha autour de son gîte. Elle se nourrit principalement de micro-lépidoptères, mais elle chasse aussi des névroptères, des mouches et des araignées comme proies secondaires. Les lieux de chasse sont le long des lisières, en forêt le long des chemins, sous les houppiers et au-dessus de la canopée. Elle est souvent fidèle à ses lieux de chasse, il est donc important de préserver les milieux où elle a été contactée.

En hiver, les gîtes de la barbastelle peuvent être des caves voutées, des ruines, des souterrains, des tunnels. Et en été, elle se met presque toujours contre le bois. Les individus de la colonie ne restent que très peu de temps dans le même gîte, ils peuvent changer tous les jours. Ainsi il est important de privilégier un grand nombre de gîtes sur le site. Il peut s'agir de chablis ou d'écorces qui se décollent sur des arbres vivants et morts.

La barbastelle est une espèce farouche, qui réagit négativement à un dérangement trop important comme une séance trop longue d'observation à la lampe. Il est important de maintenir et de favoriser sa présence sur le site, en limitant les impacts humains.

https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/60345/tab/fiche/ <https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/barbastelle.pdf>

	Fiche espèce	
	Nom : Grand Murin	
	Nom scientifique : <i>Myotis myotis</i>	
Statut : Espèce protégée, présente dans la directive « habitats », Annexes II et IV et espèce déterminante ZNIEFF		


Le grand murin est une des plus grandes chauves-souris d'Europe. Elle est principalement forestière mais fréquente aussi des milieux mixtes (haies, prairies, bois). Le territoire d'un individu est d'une centaine d'hectares.

Le grand murin chasse essentiellement dans de vieilles forêts, forêts de type « cathédrales », c'est-à-dire sans strate arbustive, voire des bocages et des pâtures. Il se nourrit d'insectes terrestres (coléoptères, lépidoptères, orthoptères, araignées et opilions) de plus de 1cm comme les Carabidés, Bousiers et Acrididés. Les proies sont principalement capturées au sol, mais le grand murin peut parfois chasser en vol ou en rase-motte.

Le grand murin est semi-sédentaire, il peut faire de grand déplacement, mais en général, il couvre quelques dizaines de kilomètres entre ses gîtes d'été et d'hiver. Il est cavernicole, il hiberne donc dans des grottes.

Les principales menaces qui pèsent sur l'espèce sont la rénovation de bâtiments, la pose de grillages, l'éclairage des accès au gîte, la prédation par les rapaces nocturnes et la fragmentation de l'habitat. Il est donc important de maintenir et préserver de vieilles forêts comme la hêtraie de site du Suquet de la Grolle. Il a été contacté dans la chênaie de Nicolas Loge et dans la vieille hêtraie.

https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/60418/tab/fiche / <https://plan-actions-chiropteres.fr/les-chauve-souris/les-especes-en-france/grand-murin>

	Fiche espèce	
	Nom : Petit rhinolophe	
	Nom scientifique : <i>Rhinolophus hipposideros</i>	
Statut : Espèce protégée, présente dans la directive « habitats », Annexes II et IV et espèce déterminante ZNIEFF		

Le petit rhinolophe fréquente les forêts de feuillus ou mixtes, à proximité de l'eau, et on peut aussi le retrouver dans les espaces verts de milieux urbains. Il chasse principalement autour

de son gîte, son domaine vital diffère selon les milieux, mais il reste de l'ordre d'une dizaine d'hectares. Le petit rhinolophe est une espèce non spécialiste, son alimentation est très variée.

Pendant la période hivernale, le petit rhinolophe utilise les cavités souterraines de tailles variées (carrière, mines, aqueducs, galeries, tunnels, caves ou des micros-cavités), il est très fidèle à son gîte. Il est généralement seul ou en rassemblements, mais peu en essaim.

En été, il occupe principalement les combles de grands bâtiments (châteaux, églises, moulins). Mais il s'installe aussi dans des cavités (grottes et mines).

Le petit rhinolophe fait l'objet d'une attention particulière au niveau européen, car sa population est impactée par l'abandon des pratiques rurales traditionnelles, qui aménageaient le paysage en mosaïque. En effet, cette espèce a besoin d'une grande diversité de milieux sur de petites superficies. Les différentes menaces sont donc liées à la disparition des territoires de chasse et des corridors écologiques, ainsi qu'à la fermeture des combles et des caves.

Il a été contacté sur le site dans le chemin en sous-bois mixte.


https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/60313/tab/fiche / <https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes/fiches-especes/mammiferes-terrestres/chauves-souris/petit-rhinolophe/>
https://www1.onf.fr/activites_nature/sommaire/decouvrir/animaux/chauves_souris/especes/20071105-100621-208763/@@index.html

Oiseaux

Le site du Suquet de la Grolle bénéficie d'un suivi ornithologique réalisé par la LPO depuis 2022. Cela permet d'avoir des données sur l'avifaune présente sur le site.

Tableau 5 : Liste des oiseaux à enjeux sur le site


	Dénomination		Statut	Conservation			Détermination
	Nom latin	Nom vernaculaire		Protection	Directive "oiseaux"	Livre rouge national	
Espèces de milieux boisés	<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	...	Annexe II	Préoccupation mineure	Vulnérable	Nouvelle Aquitaine
	<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	Nationale	Annexe I	Préoccupation mineure	...	Nouvelle Aquitaine
	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Nationale	Annexe I	Préoccupation mineure	...	Nouvelle Aquitaine
	<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	Nationale	...	Quasi menacée	...	Nouvelle Aquitaine
	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	Nationale	...	Quasi menacée	...	Nouvelle Aquitaine
	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	Nationale	...	Quasi menacée	...	Nouvelle Aquitaine
	<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	Nationale	...	Quasi menacée	...	Nouvelle Aquitaine
	<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	...	Annexe II	Vulnérable	Vulnérable	Nouvelle Aquitaine
	<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	Nationale	...	Quasi menacée	...	Nouvelle Aquitaine
Espèces des prairies	<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	Nationale	...	Vulnérable	...	Nouvelle Aquitaine
	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	Nationale	Annexe I	Quasi menacée	...	Nouvelle Aquitaine
	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	Nationale	Annexe I	Préoccupation mineure	Vulnérable	Nouvelle Aquitaine
Espèces dans les alentours du site	<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	Nationale	...	Préoccupation mineure	Vulnérable	Nouvelle Aquitaine
	<i>Bubo bubo</i>	Grand-duc d'Europe	Nationale	Annexe I	Préoccupation mineure	En danger critique	Nouvelle Aquitaine
	<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	Nationale	Annexe I	Préoccupation mineure	En danger	Nouvelle Aquitaine
	<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau	Nationale	...	Préoccupation mineure	Vulnérable	Nouvelle Aquitaine

	Fiche espèce
	Nom : Pigeon colombin
	Nom scientifique : <i>Columba oenas</i>
Statut : Présente dans la Directive « oiseaux », Annexe II, et déterminante ZNIEFF	

Le pigeon colombin est une espèce forestière cavicole. Il niche dans de vieux arbres creux, notamment les vieilles hêtraies habitées par le Pic noir, dont il utilise d'anciennes cavités. Il peut aussi se contenter d'un tas de bois, d'un vieux nid de pie ou d'un pigeonnier. Une compétition peut avoir lieu pour trouver une cavité disponible (entre individus et avec d'autres espèces), le pigeon colombin reste donc fidèle à sa cavité lorsqu'il en a une. Il est donc important de privilégier les vieux arbres et les arbres à cavités en forêt.

Son alimentation est composée de graines qu'il trouve en milieu ouvert, les champs cultivés, les jachères, les jardins, les pelouses, les bords de chemins ou encore les lisières. Le pigeon colombin fréquente aussi bien les parcs forestiers, les vergers, les haies ou les bosquets. Cette espèce demande donc un environnement forestier et un environnement ouvert, il est donc important de préserver une mosaïque paysagère pour la maintenir et la favoriser.

<https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes/fiches-especes/oiseaux/pigeons-tourterelles/pigeon-colombin/>
<https://www.oiseaux.net/oiseaux/pigeon.colombin.html>


	Fiche espèce
	Nom : Pic noir
	Nom scientifique : <i>Dryocopus martius</i>
Statut : Espèce protégée, présente dans la Directive « oiseaux », Annexe I, et déterminante ZNIEFF	

Le pic noir aime les futaies âgées, notamment les hêtraies. Mais on peut le retrouver dans des hêtraies-sapinières, des forêts mixtes, dont les arbres sont bien espacés et sur de grandes surfaces. La présence de gros bois est primordiale pour cette espèce, car il y réalise des cavités pour nicher. Pour cela il choisit des arbres sans branches dans les 20 premiers mètres du tronc. Les cavités sont ensuite réutilisées par un grand nombre d'espèces, le pigeon colombin, la chouette hulotte, la chouette de Tengmalm, la sitelle torchepot, et aussi par des mammifères (la martre, la fouine, l'écureuil, la noctule commune), ainsi que par des insectes.

Les individus âgés restent souvent fidèles à un territoire et à certains arbres à cavités. Le pic noir a besoin d'accès facile à l'arbre porteur du nid et de bois mort en abondance, ainsi que de fourmilières pour se nourrir.

Le pic noir est donc une espèce essentielle à la vie et à la biodiversité en forêt. Il est donc recommandé de privilégier les vieux arbres et les gros diamètres ainsi que du bois mort dans les peuplements.


https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/3608/tab/fiche / <https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes/fiches-especes/oiseaux/pics/pic-noir> / <https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/Pic-noir.pdf>

	Fiche espèce
	Nom : Tourterelle des bois
	Nom scientifique : <i>Streptopelia turtur</i>
Statut : Présente dans la Directive « oiseaux », Annexe II, et déterminante ZNIEFF	

La tourterelle des bois fréquente les milieux forestiers (futaies, taillis, buissons et lisières), ainsi que des espaces ouverts où elle se nourrit. Son alimentation est presque exclusivement composée de graines de plantes sauvages. Cependant, ses ressources alimentaires se dégradent, avec l'utilisation intensive de pesticides et d'herbicides. Il est donc important de préserver des prairies diversifiées sans usage de produits phytosanitaires.

Le déclin de la tourterelle des bois serait dû à la chasse, notamment lors des passages migratoires. Elle souffre aussi de la perte de son habitat, liée à la déforestation et à la destruction des haies. Le maintien et la préservation des différents habitats du site du Suquet de la Grolle est donc un réel enjeu pour cette espèce.

https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/3439/tab/fiche / <https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes/fiches-especes/oiseaux/pigeons-tourterelles/tourterelle-des-bois>

	Fiche espèce	
	Nom : Grand-duc d'Europe	
	Nom scientifique : <i>Bubo bubo</i>	
Statut : Espèce protégée, présente dans la directive « oiseaux », Annexe I, et déterminante ZNIEFF		

Un Grand-duc d'Europe a été vu à l'entrée de la vieille hêtraie. Il peut s'agir d'un jeune individu, qui devait être de passage. Un site de nidification est connu sur la commune d'Eymoutiers (Bussy).

On retrouve le Grand-duc principalement dans les falaises. Mais il peut se contenter de petites barres rocheuses, de simples éboulis ou d'un bloc rocheux isolé. En plaine, lorsque les carrières sont occupées, le Grand-duc peut se reproduire en forêt, les cas sont exceptionnels en France.

Il chasse principalement en milieu ouvert ou peu boisé.

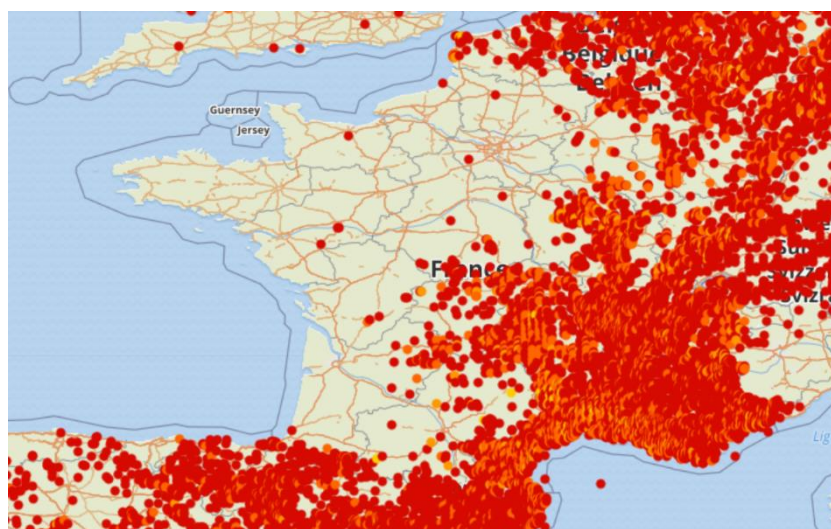



Figure 11 : Présence du Grand-duc d'Europe en France

(Source : Global Biodiversity Information Facility - Système mondial d'information sur la biodiversité)

https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/3493/tab/fiche / <https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes/fiches-especes/oiseaux/rapaces/grand-duc-d-europe>

	Fiche espèce	
	Nom : Circaète Jean-le-Blanc	
	Nom scientifique : <i>Circaetus gallicus</i>	
Statut : Espèce protégée, présente dans la directive « oiseaux », Annexe I, et déterminante ZNIEFF		

Le Circaète Jean-le-Blanc fréquente les milieux ouverts, les pelouses sèches ou rocailleuses, les friches et les landes. On peut aussi le retrouver en forêts claires de pins purs ou en mélange avec des chênes. Il niche en haut des arbres (pins, sapins, chêne et hêtres), ou sur des branches dégagées. Il apprécie les vallons avec une grande quiétude. Le pin sylvestre est une essence qui lui correspond particulièrement pour faire son nid.

Le circaète chasse dans des zones ouvertes et riches en reptiles, qui constituent sa principale ressource alimentaire, dont les serpents. Sa population est donc impactée par le déclin des reptiles en France.

Il a été vu au Suquet de la Grolle en pleine chasse. Le site se prête aux conditions de ce rapace, il y a de grandes prairies et quelques pins sylvestres. Ces arbres sont donc à préserver pour favoriser l'espèce.

https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/2873/tab/fiche / <https://www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes/fiches-especes/oiseaux/rapaces/circaete-jean-le-blanc>

→ Tableau de synthèse sur les habitats et les espèces à enjeux de conservation

Tableau 6 : Synthèse sur les habitats et les espèces à enjeux de conservation sur les parties forestière du site du Suquet de la Grolle

Habitats remarquables	Espèces à enjeux		Facteurs influençant l'état de conservation des habitats et des espèces associées	Effet positif ou négatif
	Flore	Faune		
Vieille hêtraie (code EUNIS : G1.62)	Erythron dent-de-chien Hêtre	Lucane cerf-volant Pic mar Pic noir Pouillot siffleur Gobemouche gris Barbastelle Grand murin Murin à moustaches	Trame de vieux bois et de gros bois morts et vivants Permettre le vieillissement des arbres	😊
		Coupe forestière et exploitation du bois	☹️☹️	
Saussaie marécageuse à Saule cendré (code EUNIS : F9.21)	Populage des marais Lotier des marais Epilobe des montagnes Renoncule de Lenormand	Fauvette des jardins Bouvreuil pivoine	Perserver les fourrés Travaux de restauration de la zone humide	😊
Chemin sous-bois mixte avec allée de hêtres	Hêtre	Sérotine commune Petit rhinolophe Murin de Natterer	Couvert de sous-bois mixte Gros hêtres à micro-habitats	😊
			Coupe et ouverture trop importante du couvert	☹️
Mosaique paysagère du site (forêts et zones ouvertes)	Hêtre Gaillet de Harz Fougère spinuleuse Sureau rouge	Chat forestier Pigeon colombin Pic mar Roitelet huppé Tourterelle des bois Autours des palombes Grand-duc Grand corbeau Circaète Jean-le-Blanc Pipistrelle commune Pipistrelle de Kuhl	Diversité des habitats forestiers et de zones ouvertes	😊
			Refermeture des zones ouvertes Coupes trop importante et exploitation du bois	☹️

e) Complément d'informations

i) Protocole vieille forêt

Le protocole réalisé est le protocole mis au point par le Conservatoire Botanique National du Massif central (Cbn MC), l'IPAMAC et l'ONF. Ce protocole permet d'évaluer la maturité des forêts ou d'identifier les peuplements les plus matures d'un secteur (Renaux, 2021).

Ce protocole du Cbn MC a été réalisé sur la parcelle de hêtraie du Suquet de la Grolle (Figure 12).

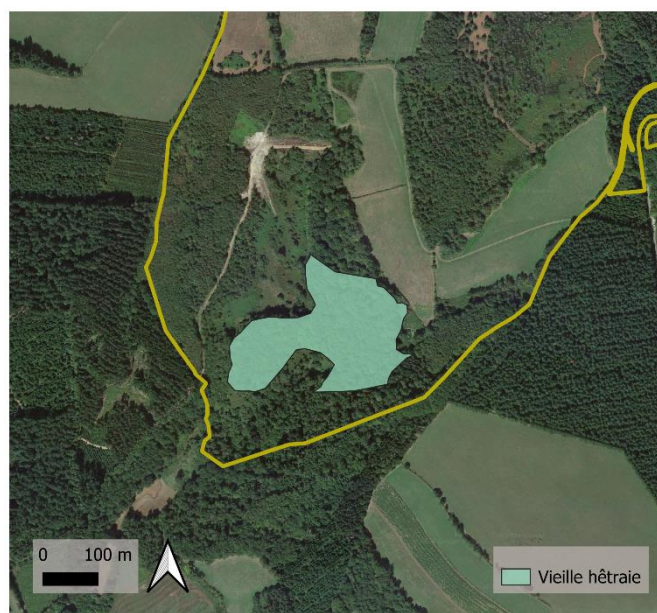


Figure 12 : Vieille hêtraie du Suquet de la Grolle (Source : Fond de carte Google satellite)

La parcelle de hêtraie est présente sur la carte des forêts anciennes potentielles de l'OBV (Figure 13). Cela signifie qu'il n'y aurait pas eu de défrichement depuis le XIX^{ème} siècle. Ainsi, dix placettes aléatoires ont été réalisées lors de la phase de terrain dans la hêtraie de 4,58 ha, soit 2 placettes pour 1 ha.

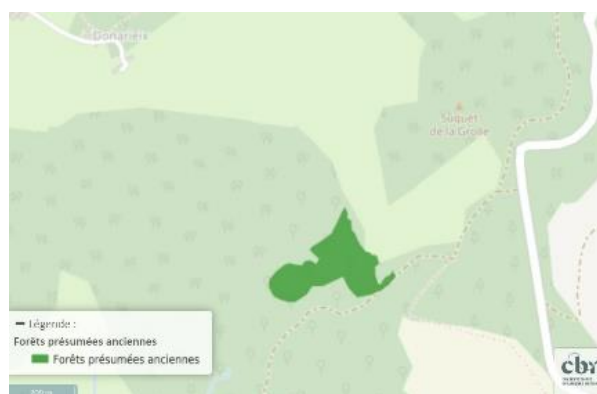


Figure 13 : Carte des forêts anciennes potentielles au Suquet de la Grolle (OBV-NA/Cbn MC)

Analyse des données

Les données recueillies permettent de calculer le volume de gros bois mort (chablis et chandelle) par ha grâce à la formule suivante : $V_{BM} = \pi \cdot r^2 \cdot h$. Il a ensuite été calculé le nombre de TGB et de TTGB par ha ($Nb_{TGB \text{ et } TTGB} = (Nb_{TGB} + Nb_{TTGB} \cdot 10000) / 1264,2$). Les résultats seront comparés à des données de références.

Ensuite, il a été calculé l'indice de maturité (IMAT) de chaque placette avec la formule suivante : $IMAT = \frac{1}{4} \left(\frac{Gbv}{n99(Gbv)} + \frac{Gbmd}{n99(Gbmd)} + \frac{Vbms}{n99(Vbms)} + \frac{Nbsaprox}{5} \right)$. (Ben Sussan et al, 2022)

Gbv : Surface terrière des TGB et TTGB(m²) ; *Gbmd* : Surface terrière des gros bois morts debout(m²) ; *Vbms* : Volume des gros bois morts au sol(m³) ; *Nbsaprox* : nombre de stade de saproxylation.

Les valeurs *Gbv*, *Gbmd* et *Vbms* ont été plafonnées à leur quantiles respectifs de 99% (n99) afin de s'assurer que les valeurs extrêmes n'aient pas un poids trop important. L'IMAT varie entre 0 et 1 et permet de classer les placettes sur une échelle de maturité. (Ben Sussans et al, 2022)

Résultats

Dans un premier temps, les relevés floristiques comprennent des espèces caractéristiques des forêts récentes comme *Corylus avellana*, *Dryopteris filix-mas*, *Lactuca muralis* et *urtica dioica*. Mais la hêtraie présente aussi des espèces caractéristiques des forêts anciennes comme *Fagus sylvatica*, *Ilex aquifolium*, *Oxalis acetosella* et *Blechnum spicant* dans certaines zones. Grâce à ces éléments et à la carte des forêts anciennes potentielles, il est possible que la hêtraie présente une maturité à minima partielle (Renaux, 2021).

Le volume de gros bois mort ($V_{BM} = 11,71 \text{ m}^3/\text{ha}$) est insuffisant pour favoriser les espèces cavicoles et saproxyliques, qui demandent entre 25 et 50 m³/ha de bois mort pour se maintenir, notamment sous la forme de gros bois. 100 m³/ha permet de préserver et de maintenir les espèces les plus sensibles (Renaux, 2021). Ce manque de bois mort dans la hêtraie est le résultat de l'exploitation sylvicole qu'il y a pu y avoir dans ce peuplement. Cet élément est à prendre en compte dans les préconisations de gestion, pour permettre l'augmentation de son volume, la diversification des diamètres et des stades de saproxylation.

D'après les résultats des 10 placettes, il y aurait en moyenne 10,3 vieux arbres (TGB et TTGB) par hectare. Ce résultat est au-delà du seuil des vieilles forêts de plaines (seuil = 5) et il correspond au seuil des vieilles forêts pyrénéennes (seuil = 10) (Savoie et al, 2021). Cela signifie que la hêtraie du Suquet de la Grolle, rentre dans la catégorie de forêt mature sur ce critère. Il est important de noter qu'il s'agit de résultats issus de différentes placettes, le peuplement n'est pas complètement homogène. Il y a des parties matures avec des vieux arbres et du bois mort, des parties avec seulement des vieux arbres et des zones plus jeunes sans ces 2 éléments.

L'indice de maturité (IMAT) permet de classer les placettes entre-elles selon une échelle de maturité. Un IMAT nul correspond à un peuplement pas mature, entre 0 et 0,25 le peuplement est peu mature, entre 0,25 et 0,50 le peuplement est assez mature, et au-delà de 0,50 la forêt est mature. Ainsi, les résultats suivants sont obtenus (Figure 14) : 20% de la hêtraie ne sont pas matures (2 placettes), 40% sont assez matures (4 placettes) et les 40% restants sont matures (4 placettes). La forêt est donc majoritairement assez mature et mature, avec des zones non matures. Cela correspond à l'hétérogénéité du peuplement. Il est important de conserver et favoriser cet habitat d'intérêt communautaire dans les préconisations de gestions. La hêtraie présente des éléments intéressants pour l'accueil d'une biodiversité spécifique de ce milieu. Comme cela a pu être dit dans la partie « vieille forêt » de l'état de l'art, une grande diversité apprécie les vieux arbres, qu'ils soient vivants ou morts. Lors d'une soirée chiroptère sur le site, 9 espèces ont pu être déterminées, dont 5 dans la hêtraie. Les plus communes sont la pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) et la pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*). Quant au grand murin (*Myotis myotis*), au murin à moustache (*Myotis mystacinus*) et à la barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*), ce sont des espèces déterminantes ZNIEFF (INPN). Le maintien de ces espèces sur le site est un réel enjeu.

Cette parcelle est une forêt prometteuse qui va continuer dans sa dynamique de maturation.

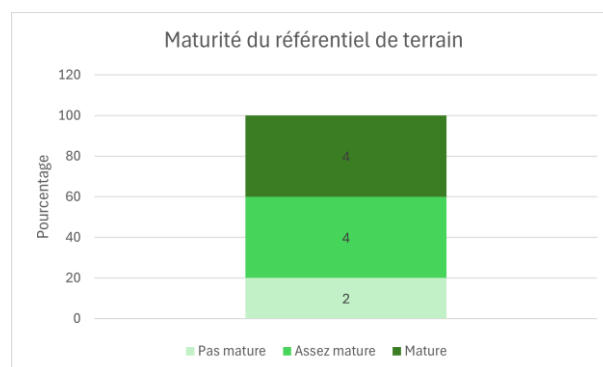


Figure 14 : Indice de maturité (IMAT) de la vieille hêtraie

(IMAT = 0 pas mature ; $0 < \text{IMAT} < 0,25$ peu mature ; $0,25 < \text{IMAT} < 0,50$ assez mature ; $> 0,50$ mature)

ii) Inventaire coléoptères et arachnides

Des inventaires coléoptères et arachnides sont en cours.

Les relevés et l'identification des coléoptères sont réalisés par Romain Chambord de la SEL (Société entomologique du Limousin).

Les relevés des arachnides sont réalisés par Agathe Boutin. 5 pots étaient situés dans la vieille hêtraie, ainsi que 4 pots dans la zone humide en limite de la saussaie marécageuse à Saule cendré. L'identification sera réalisée par Karim Guerbaa, salarié du CEN NA.

D) Valeur et enjeux des parties forestières du site

La valeur écologique des habitats (Tableau 7) est évaluée selon leur inscription dans l'Annexe I de la Directive « habitats ». Et la valeur de la flore et de la faune est évaluée selon les connaissances relatives aux habitats et aux espèces. Ainsi, cette évaluation des intérêts liés à l'habitat, à la flore et à la faune, permettent de hiérarchiser les différents habitats selon leurs enjeux.

*** : Enjeux forts ** : Enjeux intermédiaires * : Enjeux faibles

Tableau 7 : Valeur écologique des habitats forestiers du site

Habitat EUNIS		Intérêt au regard			Intérêt global
Code	Dénomination	De l'habitat	De la flore	De la faune	
E5.31	Formations à <i>Pteridium aquilinum</i> subatlantiques	*	*	*	*
F3.14	Formations tempérées à <i>Cystisus scoparius</i>	*	*	*	*
F9.21	Saussaies marécageuses à Saule cendré	*	***	***	***
G1.62	Hêtraies acidophiles atlantiques	***	*	***	***
G1.91	Boulaie des terrains non marécageux	*	*	**	**
G1.C4	Autres plantations d'arbres feuillus caducifoliés	*	*	***	***
G3.F21	Plantation d'Epicéas, de Sapins, de Mélèzes, de Sapins de Douglas, de Cèdres exotiques	*	*	*	*
G5.71	Taillis	*	*	*	*
G5.841	Clairières à Epilobe et Digitale	*	*	*	*
G5.85	Clairières à couvert arbustif	*	*	*	*

Les parties forestières du site des Sources de la Combade au Suquet de la Grolle sont riches en diversité d'habitats boisées et en espèces remarquables (végétation vasculaire, coléoptères, oiseaux et chiroptères). Il est important d'œuvrer pour leur maintien et leur développement sur le site. Ainsi différents enjeux sont mis en lumière, la diversification et le vieillissement des peuplements, la présence de bois mort et d'arbres à micro-habitats, ainsi que la mise en place de suivis d'espèces à enjeux (oiseaux, chiroptères...).

Le site est favorable pour la venue de visiteur et à l'accueil du public. Cela permet d'avoir un impact sur l'enjeu de sensibilisation à la préservation des espaces naturels et des espèces associées.

II) Gestion du site

Les différents inventaires et protocoles réalisés, ainsi qu'une première journée de concertation ont permis d'orienter les préconisations de gestion pour le site des Sources de la Combade au Suquet de la Grolle. Ces propositions de gestion ont ensuite été présentées à un ensemble d'acteurs du territoire (CEN, Conseil scientifique, LPO, PNR de Millevaches, CRPF, Propriétaire forestier, élus...) lors d'une seconde journée de concertation sur le site.

Les préconisations de gestion prennent en compte les obligations liées aux périmètres de protection rapprochée des captages d'eau. Selon l'arrêté de mars 2008, l'exploitation de bois est autorisée mais les parcelles doivent rester en nature de bois, et des mesures de précautions devront être prises. Les techniques de débardage devront être adaptées afin de ne pas détériorer les sols, ni engendrer de modifications des écoulements naturels d'eaux. De plus, tout écoulement de produits susceptibles d'altérer la qualité de l'eau doit être évité. Et enfin, le dessouchage est interdit (Arrêté, 2008).

La deuxième journée de concertation a eu lieu le mercredi 7 août. Cette journée a permis de présenter aux différents acteurs les préconisations de gestion pour ensuite échanger sur les enjeux et objectifs, ainsi que sur les propositions de gestion. Des orientations précises ont pu être définies pour les différentes parcelles forestières.

A) Objectifs à long terme

Les objectifs à long terme sur les différentes parcelles forestières du site des Sources de la Combade au Suquet de la Grolle sont :

- Préserver et améliorer la biodiversité
- Améliorer et maintenir l'état de conservation des habitats
- Produire du bois d'œuvre en préservant la biodiversité
- Maintenir une dynamique territoriale
- Accueillir du public
- Préserver les paysages

B) Préconisations de gestion pour les parties forestières du site

a) Stratégie de choix d'opérations

i) Préconisations générales

Certaines préconisations de gestion s'appliquent à l'ensemble des parties boisées du site. Premièrement, il faut favoriser l'augmentation de bois mort et notamment de gros et très gros bois qui restent insuffisants. Ceci doit être respecté lors d'éventuelles coupes d'éclaircie. Puis, il faut sécuriser les branches et les arbres morts qui sont proches du chemin afin d'éviter tout accident. Et, lorsqu'auront lieu des coupes d'éclaircie ou de balivage, il sera possible de créer des cloisonnements ou d'utiliser ceux existants, ou bien de procéder à un débardage à cheval, l'utilisation de petites machines sera aussi une possibilité. Le but étant d'avoir le moins d'impact possible sur le tassement du sol. Puis, il est préférable de réaliser les diverses interventions hors saison de nidification pour ne pas impacter les différentes espèces d'oiseaux présentes.

Lorsque l'on parle de forêt et d'arbres on se projette sur un temps long. Ainsi les effets des différentes interventions ou non interventions ne seront visibles que sur le long terme, allant de quelques années à plusieurs dizaines d'années.

ii) Préconisations par parcelle

Se référencer à la figure 15 pour les numéros des parcelles.

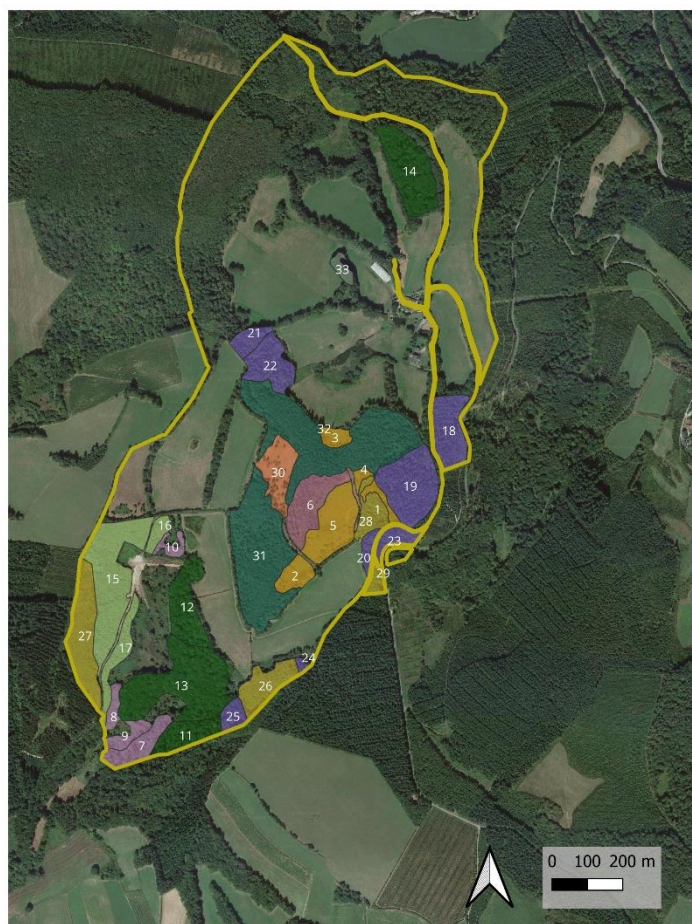


Figure 15 : Numérotation des parcelles forestières du Suquet de la Grolle

(Source : Fond de carte Google satellite)

Saussaies marécageuses à Saule cendré

Pour les parcelles 7, 8, 9 et 10, il est envisagé une gestion en libre évolution afin de préserver ce milieu de fourrés à Saule cendré. En effet, les saussaies marécageuses sont un élément paysager important au sein de la mosaïque paysagère. La végétation y est structurante, et héberge notamment des insectes et attire des oiseaux, telle que la fauvette des jardins. Ainsi, il est souhaité de préserver et améliorer la biodiversité présente. De plus, la restauration de la zone humide va permettre de remonter le niveau d'eau et ainsi permettre la sauvegarde de l'habitat.

Hêtraies

La parcelle de vieille hêtraie (parcelle 13) et la parcelle 12 seront aussi conduites en libre évolution car cela préservera et améliorera l'état de maturité des peuplements, et ainsi favorisera la biodiversité associée (oiseaux, chiroptères, insectes). Malgré l'importante surface terrière, il est souhaité laisser la nature opérer car des trouées se formeront naturellement, ce qui favorisera un développement végétatif en sous-étage et une régénération naturelle par endroit. La possibilité d'une gestion sylvicole douce a été évoquée, cette solution peut être

envisagée au bout des 10 ans du plan de gestion, car pour le moment il n'y a pas d'urgence d'intervention.

La parcelle 11 a subi une éclaircie, les hêtres sont fortement mis en lumière mais semblent garder un bon état sanitaire. Il est donc préconisé de les conserver sur la parcelle, car ils abritent les pigeons colombins, qui nichent dans les anciennes loges de pics, et ils permettent de garder une ambiance forestière. La régénération se développe en dessous (sorbier, châtaignier, sapin pectiné, douglas, pin sylvestre), améliorant ainsi l'état de conservation de la parcelle, il est donc préférable de laisser faire et de surveiller pour pouvoir travailler le peuplement dans quelques années. La surveillance de la dynamique de régénération permet de suivre l'évolution du genêt et de la ronce, et ainsi les contenir si nécessaire pour favoriser des individus intéressants pour le peuplement.

La parcelle 33 est une petite plantation de hêtres sur 4 rangées. Cet habitat est très intéressant pour la biodiversité, notamment grâce aux nombreuses loges de pics. De plus, cette plantation sert de coupe-vent pour la bergerie qui se situe derrière. Il est donc primordial de maintenir en l'état cet habitat. Lors de l'élaboration du bail avec l'éleveur, il sera important de notifier que la prairie commence à l'aplomb des branches, car il ne faut pas les couper au risque de faire dépérir la première rangée d'arbres.

La parcelle 14 appartient à Nicolas Loge. Il y a la possibilité de mettre en place une convention de gestion pour cette parcelle, qui est seulement destinée à faire un peu de bois de chauffage.

Boulaies

Les deux premières parcelles de bouleaux (parcelles 16 et 17) seront en libre évolution afin d'éviter de réaliser des interventions trop proches de la zone humide. Quant à la parcelle 15, il est possible de réaliser des expérimentations et des suivis de la dynamique pionnière et de méthodes de sylviculture de bouleaux. Pour l'instant le peuplement n'a pas atteint le diamètre d'exploitabilité, il est donc tout à fait envisageable de réaliser des interventions sylvicoles d'amélioration du bois mais aussi d'amélioration de l'habitat. Il y a également la possibilité de travailler avec un producteur de sève de bouleaux, mais pour cela les arbres doivent gagner 10 à 15 cm de diamètre. Une éclaircie pourrait donc être envisagée. Et enfin, il pourrait être intéressant de faire travailler les étudiants du lycée forestier de Meymac sur cette parcelle.

Taillis de châtaigniers

Les parcelles 26, 27 et 28 sont des taillis de châtaigniers. Il n'y a pas d'urgence d'intervention mais un balivage peut être réalisé dans les parcelles afin de permettre l'arrivée de la lumière. Une étude de l'état des cépées peut être réalisée en amont. Le châtaignier peut être utilisé pour faire des piquets ou des palissades, il n'y a pas de difficulté pour trouver des débouchés.

Formations à fougère aigle et à genêt à balais, et clairière à Epilobe et Digitale

Ces parcelles (2, 5, 6 et 30) sont des milieux non boisés. Cependant, les parcelles sont présentes dans le Plan Simple Gestion, il est donc obligatoire de retrouver un état boisé. Mais il est possible de faire une demande de changement d'usage en agricole auprès de la DDT (Direction Départementale des Territoires). Cette demande peut être refusée, notamment sur l'enjeu des captages d'eau. Pour ces parcelles la première étape est de déterminer si le CEN souhaite une orientation forestière ou agricole. Ensuite, l'itinéraire technique pourra être réfléchi. Dans tous les cas, le roulage de la fougère sera nécessaire pour la contenir et ainsi privilégier une dynamique de recolonisation forestière ou bien un milieu ouvert de pastoralisme.

Les parcelles 1, 3 et 4 sont de petites parcelles en formation à fougère aigle, elles peuvent rester en libre évolution car elles participent à la mosaïque paysagère et correspondent à un stade de recolonisation forestière. Et cet habitat peut servir de cache pour la faune.

Clairière à couvert arbustif

Les parcelles 31 et 32 sont en dynamique de recolonisation avec une forte densité de sorbier des oiseleurs, on retrouve aussi du bouleau et quelques pousses d'épicéas. Il est envisagé dans un premier temps de laisser ces parcelles en libre évolution, pour la durée du premier plan de gestion (10 ans) ou davantage. Ensuite, des interventions par trouées pourront éventuellement être réalisées pour diversifier et travailler le peuplement.

Plantation de résineux exotiques

Il n'y a pas d'urgence d'intervention dans les parcelles d'épicéas et de Sapins de douglas (18, 19, 22, 25) dont les surfaces terrières ne sont pas trop élevées, la régénération naturelle y débute et différentes espèces s'y installent au profit des feuillus. De petites éclaircies peuvent être réalisées, avec le détournement des individus intéressants pour la régénération et la coupe d'un arbre sur trois. Puis, il serait nécessaire d'intervenir dans la parcelle de Sapins pectinés (21) car elle est trop sombre. Cela correspond aux résultats obtenus dans la partie « Relevé de diamètres ». Une éclaircie permettrait l'arrivée de la lumière, l'installation d'un sous étage et le développement des arbres. Les chênes présents dans cette parcelle peuvent être détournés. Il serait intéressant de regrouper ces différentes interventions car les parcelles concernées représentent une surface de 7,05 ha.

La parcelle 19, une plantation d'épicéas présente un Sapin pectiné d'environ 40m de hauteur et 4m²⁰ de circonférence. Il est primordial de conserver cet individu et en général les arbres patrimoniaux présents sur le site, pour leurs valeurs patrimoniales, écologiques et paysagères.

Les parcelles 20 et 24 sont de petites parcelles d'épicéas qui représentent au total 0,47 ha. Il est donc envisagé de les laisser en libre évolution, car il ne semble pas avantageux d'entreprendre des interventions. En libre évolution, les arbres formeront des micro-habitats pour accueillir une diversité faunistique riche. Avec le temps, une diversification du couvert végétatif et des essences devrait s'installer.

iii) Autres préconisations

Piste forestière

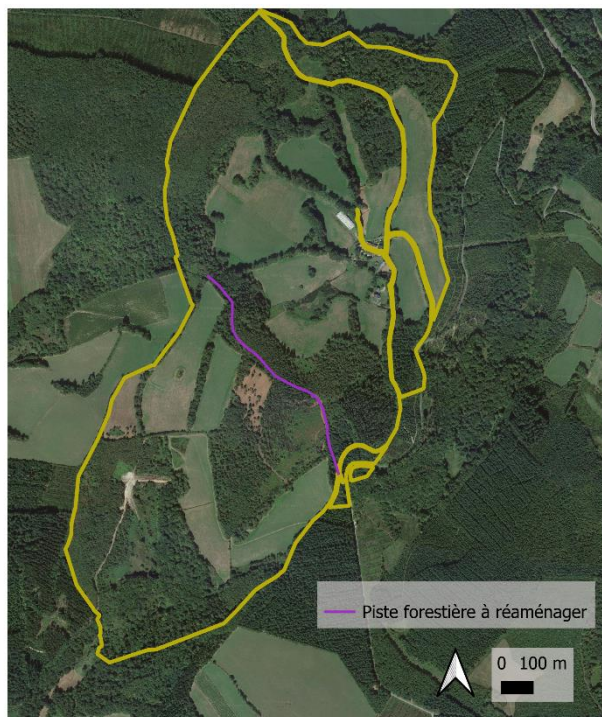


Figure 16 : Piste forestière (Source : Fond de carte Google satellite)

Une piste forestière de 660m traverse le site, cependant, il est nécessaire de la réaménager et de procéder à un entretien annuel. Cette piste permettrait au CEN et à Monsieur Blanc (propriétaire forestier voisin) de sortir leur bois, et pourrait aussi servir de chemin aux visiteurs. Le risque reste l'utilisation excessive de la piste par des motos ou des quads.

Chasse

Il est important de permettre une communication et une entente avec les chasseurs. Pour l'instant, le CEN prend contact avec l'ACCA (Association communale de chasse agréée) d'Eymoutiers.

Chemin

Il est important de sécuriser le chemin d'éventuelles chutes de branches ou d'arbres. Et il pourrait être bénéfique d'améliorer ce chemin qui appartient à la boucle du Suquet de la Grolle et à une partie du chemin de Saint Jacques de Compostelle en procédant à des alignements d'arbres à l'image de ceux existants. Ainsi, il pourrait y avoir des arbres remarquables tout le long du chemin ou en partie.

b) Synthèse des préconisations de gestion pour les parties forestières du site

Tableau 8 : Synthèse des préconisations de gestion

Habitats	Parcelles	Moyens de gestion	Avantages	Inconvénients
Sausnaie méréceageuse à Saule cendré	7, 8, 9 et 10	Libre évolution	Préserver le milieu et la biodiversité présente	
Hêtraies	12 et 13	Libre évolution	Préserver et améliorer la maturité des peuplements Favoriser la biodiversité associée à ce milieu	
	11	Libre évolution et surveillance de la régénération	Préservation des hêtres présents et de la biodiversité qu'ils accueillent Permettre une régénération naturelle diversifiée	
	33	Libre évolution	Conservation de la biodiversité Effet coupe-vent pour la bergerie	
	14	Convention de gestion pour du bois de chauffage	Maintien et vieillissement du peuplement	
Boulaies	16 et 17	Libre évolution	Préservation du milieu Eviter la détérioration de la zone humide par des interventions	
	15	Mise en place d'expérimentation et de suivis Travail avec un producteur de sève de bouleaux et avec le lycée de Meymac	Améliorer les connaissances sur ces peuplements pionniers et sur la production de bouleaux Colaboration avec un producteur et vitrine de production de sève	
Taillis de châtaigniers	26, 27 et 28	Balivage, sélection de 1 à 2 balivaux par cépée	Permettre l'arrivée de la lumière et développement du couvert végétale Débouchées du châtaignier en piquet ou en palissade	Controler l'état et la productivité des cépées
Formations à fougère aigle et à genêt à balais, et clairière à Epilobe et Digitale	2, 5, 6 et 30	Déterminer l'orientation des parcelles : agricole ou forestière Puis envisager un itinéraire technique	Mettre en place des milieux favorables à la biodiversité et qui participent à la mosaïque paysagère	Dans le cas d'une orientation agricole, une demande de changement d'usage devra être faite auprès de la DDT
	1, 3 et 4	Libre évolution	Fait partie de la dynamique de recolonisation forestière Représentent des cachettes pour la faune	
Clairière à couvert arbustif	31 et 32	Libre évolution	Laisser faire la dynamique de recolonisation Présence d'arbres à baies (sorbiers des oiseleurs)	
Plantation de résineux exotiques	18, 19, 21, 22 et 25	Coupes d'éclaircies Détourage d'individus intéressants pour les peuplements Laisser du bois mort	Permettre la régénération naturelle et la diversification des essences Augmentation du volume de bois mort pour favoriser la biodiversité associée	Prévoir les interventions hors saison de nidification et par temps sec Nécessité d'avoir un PSG
	20 et 24	Libre évolution	Permettre la formation naturelle de micro-habitats La diversification des essences se fera naturellement dans le temps	
Piste forestière		Réaménagement de la piste Entretien annuel	Permettre la sortie de bois Accessible au public	Risque de passage excessif par des motos et des quads
Chasse		Prise de contact avec l'ACCA	Permettre une communication et une entente avec les chasseurs Connaître la population de gibier et les interventions des chasseurs	
Chemin		Favoriser l'implantation de hêtres et de chênes le long du chemin	Avoir sur l'ensemble du chemin, ou en parti, des arbres remarquables	

c) Réflexion sur un projet de création d'un emploi spécifique sur la forêt en Haute-Vienne

Un projet de création de poste sur la forêt est en réflexion à l'antenne Haute-Vienne du CEN Nouvelle-Aquitaine. En effet, le conservatoire possède plusieurs sites avec un couvert boisé. Il serait bénéfique d'avoir un salarié à temps plein ou à mi-temps sur cette thématique afin de développer une vision globale de la gestion forestière sur la région.

Pour le site des Sources de la Combade au Suquet de la Grolle différentes actions peuvent être réalisées. On pense aux différents suivis de population (oiseaux, chiroptères ou autres taxons), à l'élaboration et la mise en place d'un protocole expérimental dans la boulaie, à l'animation et accueil du public sur le site, à la rédaction du Plan Simple de Gestion. Il y a également la gestion des peuplements et des différentes opérations à réaliser, à l'aménagement

du site pour le public et l'animation foncière. Toutes ces missions correspondent finalement à l'animation du plan de gestion. De plus, certaines missions peuvent être confiées à un stagiaire, comme la réalisation d'un flyer pour le site. Ces différentes missions peuvent aussi être liées avec les autres sites du CEN sur la commune d'Eymoutiers, le site de Bussy par exemple.

Il peut également être envisagé dans quelques années de faire une demande de réserve naturelle régionale. Cela demandera l'élaboration d'un dossier conséquent et nécessitera à terme la présence d'un conservateur sur le site.

Ce projet de création d'emploi s'inscrit dans une dynamique territoriale. En effet, le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) Pays Monts et Barrages, l'association l'Aubraie et le CRPF ont permis l'ouverture d'un post sur le développement forestier au sein du territoire. Le 2 mai 2024, Inès Mazalaigue a donc rejoint les bureaux de Bujaleuf pour répondre aux diverses missions du projet de sensibilisation des propriétaires forestiers à une gestion durable de la forêt. L'enjeu est donc de mettre en place des opérations sylvicoles durables dans des peuplements non gérés, en particulier les peuplements de feuillus. L'animation est également un point important, elle a pour objectif de permettre le rassemblement des propriétaires forestiers, qu'il soit formel (groupement forestier, association syndicale de gestion forestière), ou informel (regroupement de chantier). Ces éléments s'inscrivent aussi dans la chartre forestière de territoire du PNR Millevaches en Limousin.

Cet ancrage territorial est un réel enjeu, notamment en permettant l'accès du site au public. De plus, cela correspond à l'appel à projet 'Nature impact : ensemble missions sur le vivant » du WWF. Les différents sites forestiers du CEN semblent être éligibles à ce projet, et cela permettrait de financer en partie ce post sur la forêt pour l'antenne Haute-Vienne, et l'antenne Creuse.

d) Registre des opérations

Les opérations sont priorisées en deux niveaux d'importance d'intervention :

Priorité 1 : Actions à réaliser en priorité pour l'avancement du plan de gestion, la conservation et l'amélioration des habitats.

Priorité 2 : Actions fortement conseillées pour améliorer les valeurs écologiques des parties forestières et permettre la sensibilisation du public

Projet de création d'emploi	Priorité 2
-----------------------------	------------

Objectifs

- Développer le volet forestier à l'antenne Haute-Vienne
- Animer le plan de gestion sur les parties forestières du Suquet e la Grolle

Description

Développer la réflexion autour du projet de la création d'un emploi sur le volet forestier pour l'antenne Haute-Vienne du CEN. Des missions concrètes permettant de répondre aux attentes devront être mises en avant et permettront de réaliser des demandes de financements.

Balivage des taillis de châtaigniers	Priorité 2
--------------------------------------	------------

Objectifs

- Améliorer le peuplement
- Diversifier et renouveler le couvert végétal
- Production de bois de châtaignier

Description

Possibilité de réaliser une étude de la vigueur des cépées de châtaignier en amont de l'intervention de balivage. Le balivage correspondra à la sélection d'un ou deux brins par cépée. Les zones de franc pieds bénéficieront d'une éclaircie douce pour permettre le développement de la régénération en sous-étage. La réalisation de cloisonnement ou non devra être réfléchi en fonction de la taille des machines souhaitée et la méthode de débardage.

Eclaircies dans les parcelles d'Épicéas et de Douglas	Priorité 2
---	------------

Objectifs

- Permettre l'arrivée de la lumière dans le peuplement
- Permettre le développement la régénération
- Favoriser les feuillus
- Diversifier les peuplements

Description

L'éclaircie peut s'opérer par détournement d'individus intéressants pour la régénération et par la coupe de quelques épicéas. Il est important que l'éclaircie ne soit pas trop forte pour que les résineux restants gardent un bon état sanitaire. De plus, il est conseillé de conserver du bois mort sur les parcelles.

Recommandation

Réaliser les différentes éclaircies au même moment

Eclaircie dans la parcelle de Sapins pectinés	Priorité 1
---	------------

Objectifs

- Permettre l'arrivée de la lumière dans le peuplement
- Diversifier le couvert végétal

Description

Il serait bénéfique de détourner les chênes présents dans la parcelle et de couper 1 sapin sur 3 pour aérer le peuplement. Il est également conseillé de laisser du bois mort dans la parcelle. Des cloisonnements pourront être réalisés pour extraire les bois, ils formeront aussi des ouvertures où la lumière favorisera le développement du couvert végétal.

Déterminer l'orientation des parcelles de fougère aigle et de genêt

Priorité 1

Objectifs

- Améliorer la mosaïque paysagère du site
- Diversifier les milieux et les espèces
- Contenir le développement de la fougère

Description

Les parcelles de fougère aigle et de genêt à balais peuvent être gérées afin d'obtenir un milieu ouvert, mais cela demande une autorisation de la DDT pour changer l'usage des parcelles en agricole, ou elles peuvent être gérées en milieu forestier. La prise de décision permettra de réfléchir plus en détail à un itinéraire technique, et dans le cas échéant de démarrer les démarches auprès de la DDT.

Réaménagement et entretien de la piste forestière

Priorité 1

Objectifs

- Permettre la sortie des bois appartenant au CEN
- Permettre la sortie des bois appartenant à M.Blanc
- Accessibilité au public

Description

Le réaménagement de la piste forestière est nécessaire car il y a un virage en biais, que les grosses machines ne pourront pas franchir. De plus, la piste est aujourd'hui envahie par la végétation, il est donc préférable de la remettre en état pour permettre son utilisation.

L'entretien de la piste sera bénéfique pour éviter sa dégradation, et devra avoir lieu annuellement.

Animation sur le site	Priorité 2
-----------------------	------------

Objectifs

- Faire connaître le CEN et ses actions
- Sensibiliser
- Informer

Description

Différentes animations ont eu lieu sur le site du Suquet de la Grolle au cours de l'année 2024. Il serait donc bénéfique de continuer leur organisation et d'animer le site avec différentes visites sur des sujets variés. Ces interventions grand public peuvent être réalisées en collaboration avec d'autres structures selon le thème.

Animation foncière	Priorité 2
--------------------	------------

Objectifs

- Augmenter ou conforter la maîtrise foncière du CEN

Description

Premièrement, il y a la possibilité de prendre contact avec Nicolas Loge pour éventuellement faire une convention de gestion pour sa parcelle de forêt.

Deuxièmement, il est possible de prendre contact avec des voisins pour prendre connaissance de la disponibilité des parcelles et d'éventuelles ventes, ou de possibilité de convention de gestion.

Réalisation de suivis	Priorité 1
-----------------------	------------

Objectifs

- Connaître l'évolution des populations
- Evaluer l'impact des différentes interventions
- Prendre connaissance des espèces remarquables présentes sur le site

Description

Le suivi ornithologique réalisée par la LPO devrait être poursuivi par Dominique Martin sur le site. Le site comporte plusieurs espèces d'oiseaux à enjeux de conservation, il est donc important d'avoir connaissance de leur présence et leur évolution.

Une première soirée chiroptère a eu lieu, il peut être intéressant de refaire des suivis pour observer des évolutions de populations et la présence d'espèces.

Des inventaires araignées et coléoptères ont également eu lieu, il peut être donc intéressant de réaliser de nouveaux inventaires dans quelques temps pour évaluer l'évolution de l'état de conservation des habitats.

Réalisation d'un flyer pour le site	Priorité 2
-------------------------------------	------------

Objectifs

- Faire connaître le site
- Faire connaître le CEN et ses actions

Description

La réalisation d'un flyer peut être demandée à un stagiaire. Ce document servira de support d'informations sur le site pour le public.

Rédaction d'un Plan Simple de Gestion	Priorité 1
---------------------------------------	------------

Objectifs

- Rédiger un PSG correspondant aux attentes du CEN
- Permettre la réalisation d'éclaircies
- Améliorer les habitats

Description

La rédaction du Plan Simple de Gestion de 20 ans coïncidera avec le plan de gestion du CEN, afin que les différentes opérations sylvicoles correspondent. Ce PSG pourra être rédigé selon la trame proposée par le CRPF. Et, il pourra être envoyé au CRPF pour obtenir des instructions plus détaillées.

C) Programmation

Tableau 9 : Programmation des opérations

Opérations	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Réflexion sur la création d'un emploi sur le volet forestier												
Balivage des taillis de châtaigniers												
Eclaircies dans les peuplements de résineux												
Détermination de l'orientation des parcelles de fougère aigle et de genêt												
Réaménagement de la piste forestière												
Animation du site												
Animation foncière												
Réalisation d'un flyer												
Rédaction du PSG												
Suivi ornithologique												
Suivi chiroptères												
Suivi coléoptères et araignées*												

* Les suivis coléoptères et araignées peuvent être réalisés pour voir les évolutions des habitats après les interventions prévues.

Bibliographie et webographie

Bibliographie

- Arrêté - 2008 - Commune d'Eymoutiers - Alimentation en eau potable : Mise en conformité des captages - Arrêté DRCLE/PEDD n°2008 - 495
- Ben Sussan, D. ; Monnet, J.M. ; Fuhr, M. - 2022 - Caractérisation du degré de maturité des forêts du Morvan et cartographie des forêts matures - Laboratoire EcoSystèmes et Sociétés En Montagne (LESSEM), rattaché au centre INRAE Lyon-Grenoble-Auvergne-Rhône-Alpes
- Cbn MC - 2023 - Végétations forestières du Massif central : catalogue phytosociologique : guide technique
- EUNIS - 2023 - Système d'information européen sur la nature : Classification des habitats - Muséum national d'Histoire naturelle
- Renaux, B. - 2021 - Conservatoire botanique national du Massif central - Forêts anciennes et matures du Massif central, guide technique
- Savoie, J.M. ; Thomas, M. ; Cateau, E ; Gouix, N. ; Paccard, N. - 2021 - Connaître les forêts anciennes et matures : Comment ? Pourquoi ? - Revue forestière française, 73

Webographie

- GIS Sol et Réseau Mixte Technologique Sols et Territoires - Géoportail. Carte des sols, consultation 2024
- INPN - Inventaire Nationale du Patrimoine Naturel. <https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>
- Les services de l'état en Haute-Vienne. <https://www.haute-vienne.gouv.fr/>
- Météo France



CONTACT

Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine - Site de Bujaleuf :

Amandine SANCHEZ

1 route du Mont 87460 BUJALEUF

a.sanchez@cen-na.org / 07.49.95.16.41

Agathe Boutin (stage) : a.boutin@stage-cen-na.org